

TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SEREIN ET ARMANCE

CONVENTION TERRITORIALE  
GLOBALE

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

# SOMMAIRE

Pour mener cette démarche de diagnostic territorial, les différents partenaires dont la CAF de l'Yonne, les communes et la communauté de communes ont travaillé de concert pour concevoir le présent document.

Établi sur l'utilisation de plusieurs sources et études à leur disposition, le présent diagnostic a souhaité particulièrement mettre en avant les enjeux fondamentaux liés aux besoins des habitants en matière sociale.

Ce travail se voulant collaboratif, des ateliers de travail ont été organisés avec différents partenaires pour donner naissance à des informations supplémentaires sur le fonctionnement des structures sociales du territoire.

Enfin un exercice de recensement des actions menées par les CCAS a été réalisé avec toutes les communes de Serein et Armance.

Le présent diagnostic s'articule autour des thèmes suivants :

- I. La présentation générale du Territoire et de sa Population
- II. La Petite Enfance
- III. L'Enfance et la Jeunesse
- IV. L'animation de la Vie Sociale
- V. L'Accès Aux Droits

## I – LE TERRITOIRE ET LA POPULATION

Le territoire Serein et Armance se situe dans la partie Est du département de l'Yonne à mi-chemin entre Auxerre et Troyes.

La Communauté de Communes Serein et Armance (CCSA) a été fondée le 1er janvier 2017 de la fusion de deux communautés de communes et couvre une superficie de 469,58 km<sup>2</sup>.

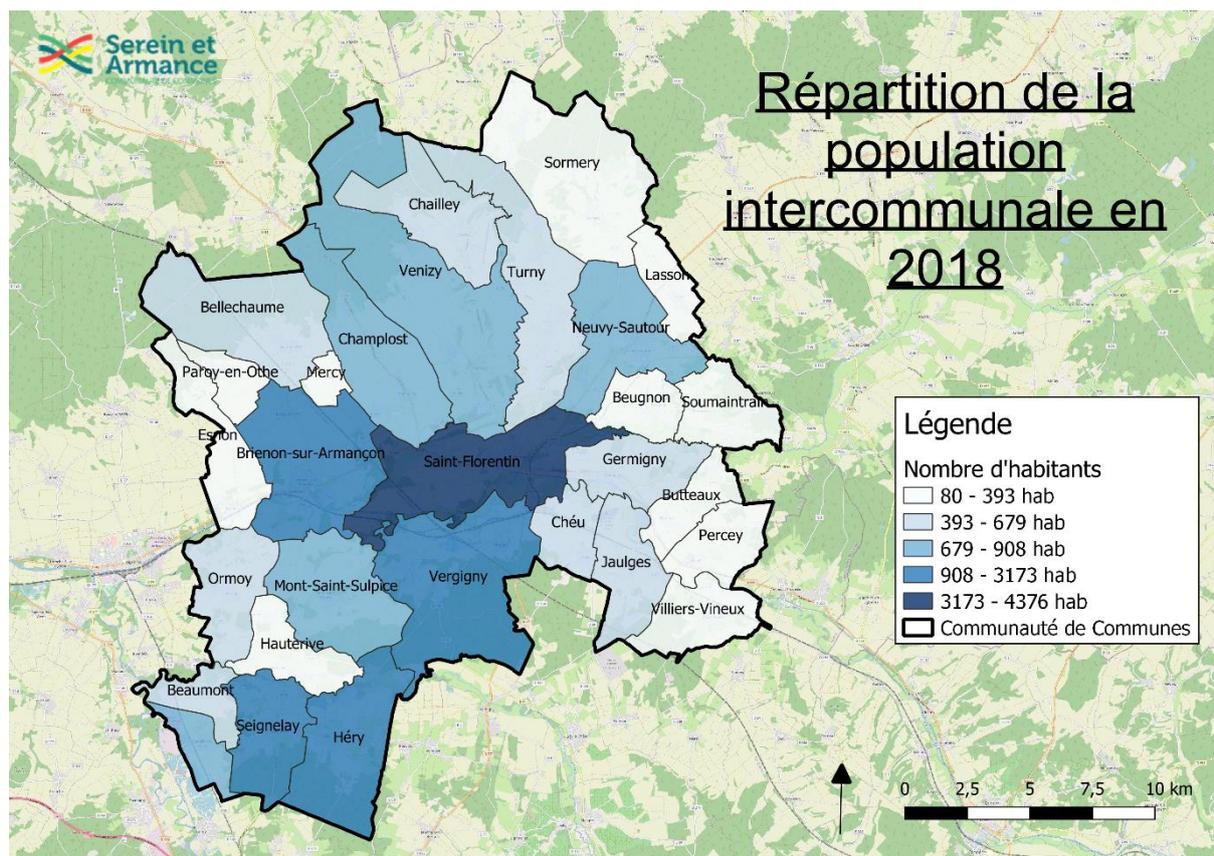
Son siège se situe en son centre, à Saint-Florentin, dans la commune la plus peuplée du territoire.



## A) Donnée relative à la démographie du territoire

Le territoire essentiellement rural qui rassemble 29 communes, comptait 24 133 habitants en 2021 (soit une densité de 52 hab./km<sup>2</sup>).

Les habitants ne se répartissent pas de façon homogène sur le territoire. Seules 5 communes accueillent plus de 1 000 habitants, et il est important de noter la fragmentation en hameaux pour certaines municipalités.

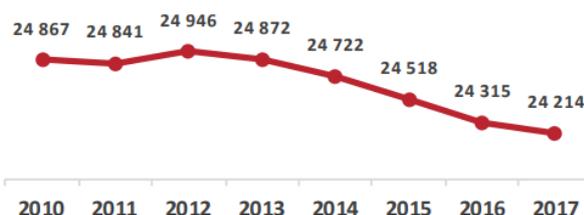


Les besoins en matières sociale et d'éducation étant éclatés géographiquement, l'offre se concentre autour de quelques espaces d'habitation les plus importants.

### Évolution annuelle de la population depuis 2010

Au niveau de la démographie, on constate que la population vivant en Serein et Armance a tendance à baisser ces dernières années.

C'est en tout cas le constat que l'on fait de 2012 à 2017 en passant de 24 946 habitants à 24 214 habitants.

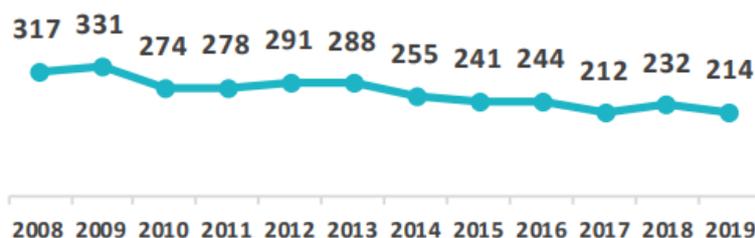


Source : INSEE 2010-2017

### Focus sur les mineurs

On constate une tendance similaire s'agissant des naissances sur le territoire. S'élevant à 291 en 2012 elles ne sont plus qu'au nombre de 214 en 2019.

#### Les naissances enregistrées de 2008 à 2019



Source : INSEE Etat Civil 2008 à 2019

Cependant, même si la baisse est progressive, la prise en compte des mineurs sur le territoire communautaire reste néanmoins un enjeu important.

En effet, au niveau des effectifs, en 2020, la CAF décompte tout de même 4 088 mineurs sur le territoire. On retrouve une distribution en fonction des tranches d'âge plus ou moins similaire qu'à la moyenne départementale.

Enfants Données 2020 Source CAF	0 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 17 ans	18 ans	Dans un foyer monoparental	Dans un foyer biparental
	1 221	1 455	1 412	323	985	3 426
Répartition des enfants en Serein et Armance	27,7%	33,0%	32,0%	7,3%	22,3%	77,7%
Répartition des enfants dans l'Yonne	27,9%	32,8%	31,5%	7,8%	27,0%	73,0%

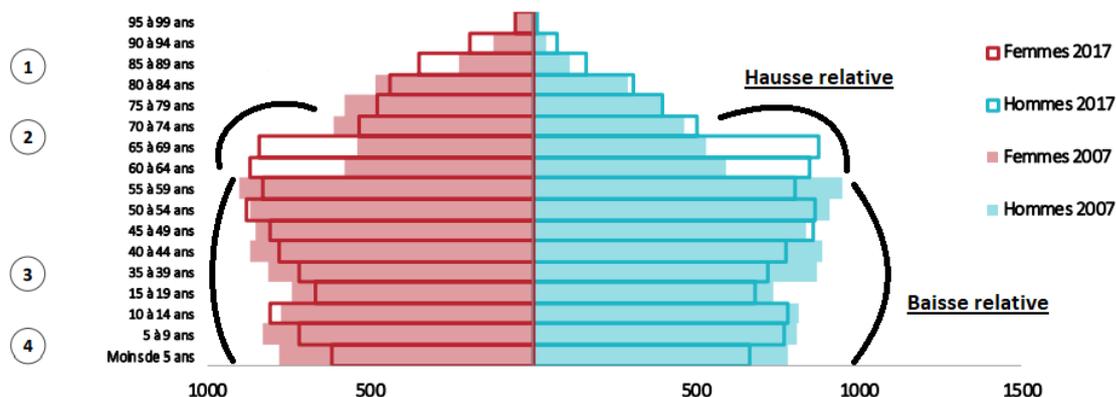
En revanche, on observe une différence de près de 5 points entre la proportion de foyers monoparentaux et biparentaux dans l'Yonne et sur le territoire communautaire. En effet, en 2020, 22,3% des enfants étaient élevés dans une famille monoparentale alors que la moyenne départementale s'élève à 27%.

### Focus sur la population active

D'une manière plus générale, l'âge des habitants de la Communauté de communes a tendance à s'allonger.

En effet, en comparant les pyramides des âges des années 2007 et 2017, on constate une attractivité du territoire ces dernières années pour des personnes fraîchement retraités notamment en liaison avec la déconcentration de l'espace auxerrois et de la transformation de résidences secondaires en résidences principales. À l'inverse, les tranches d'âge inférieures (moins de 60 ans) ont eu tendance à quitter le territoire.

### Pyramide des âges de la population

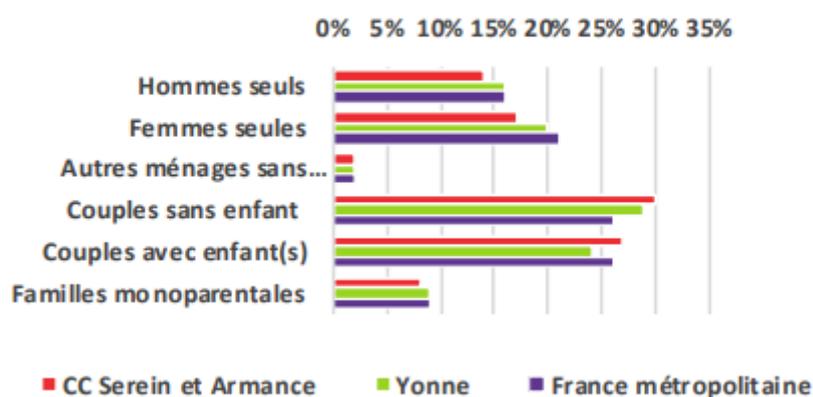


Source : INSEE 2017

Si l'on s'intéresse à la composition des ménages en Serein et Armance, on observe une relative prédominance des ménages en couple avec enfants par rapport à la moyenne en France métropolitaine.

De la même manière, le nombre de ménage composé d'une personne seule est notablement plus faible chez les hommes, comme chez les femmes.

### Indicateur clé | Répartition des ménages par type



Source : INSEE 2017

En 2017, 8% des familles avaient 3 enfants ou plus, contre 7% pour l'Yonne.

Pour compléter le constat vu précédemment sur les familles monoparentales, celles-ci représentaient en 2017, 13% des familles en Serein et Armance, contre 16% pour la France métropolitaine.

### Les familles monoparentales - Évolution

	2007	2012	2017	Evol. 2007- 2017
CC Serein et Armance	680	735	879	+29%
Saint - Florentin	154	145	149	-3%
Yonne	11211	12 382	13 954	+24%
Bourg. - Franche - Com	91563	99 639	109 072	+19%
France métropolitaine	2 272 304	2 494 963	2 775 654	+22%

Source : INSEE 2007-2017

On relève cependant une hausse constante du nombre de foyers monoparentaux. Celle-ci semble être relativement plus importante sur le territoire qu'au niveau départemental ou régional. Ce peut être un point de vigilance à relever.

#### Focus sur les séniors

D'après l'INSEE, les personnes de plus de 65 ans représentent 28,7 % de la population en 2017. Ce chiffre ayant tendance à s'élever comme nous l'avons constaté précédemment.

L'accueil des séniors va donc également représenter un enjeu pour le territoire.

### L'isolement des personnes âgées

	Total 80 ans et plus seuls	Part des 80 ans et plus seuls	Evol. 2007- 2017
CC Serein et Armance	636	40%	+23%
Saint - Florentin	150	37%	+26%
Yonne	10 251	40%	+23%
Bourg. - Franche - Comté	85 260	43%	+27%
France métropolitaine	1 666 971	42%	+29%

Source : INSEE 2007-2017

À ce titre, on relève que 40 % des personnes de plus de 80 ans vivent seules. L'évolution de cette donnée entre 2007 et 2017 est toutefois moins importante qu'à l'échelle nationale et correspond à notre département.

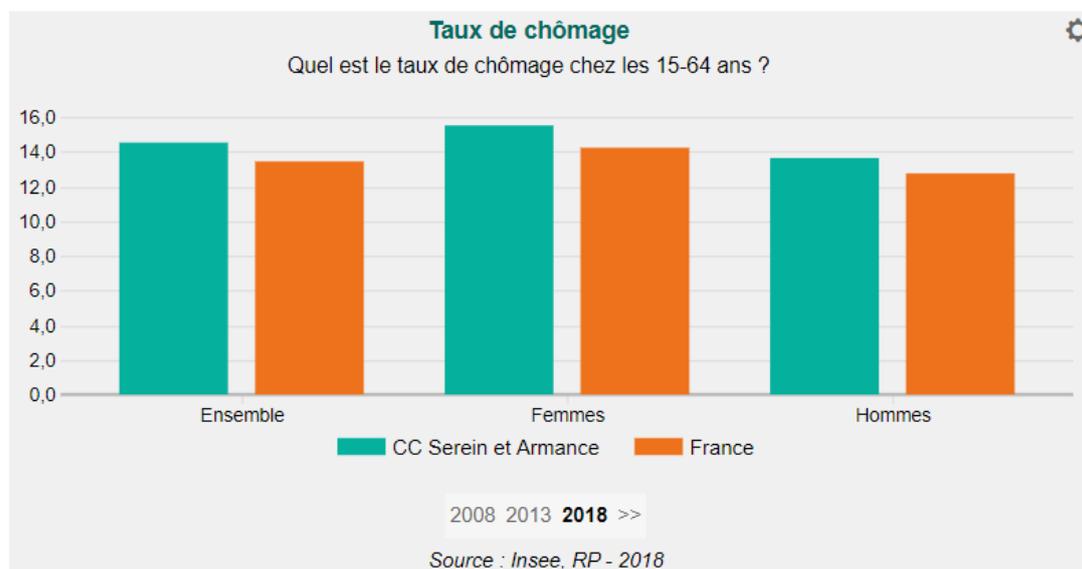
En 2018, l'INSEE estime à 14,1 % la part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées en Serein et Armance, contre 9,4% en France métropolitaine. Cette particularité est peut-être à mettre en relation avec la relative ruralité du territoire qui induit une dépendance des personnes plus importante.

## B) Données relatives à l'emploi sur le territoire

Au niveau des catégories socio-professionnelles (CSP), une part non négligeable de la population intercommunale est retraitée. En effet, ces inactifs représentent 32,1% contre 26,9% en moyenne en France.

### **Les chômeurs**

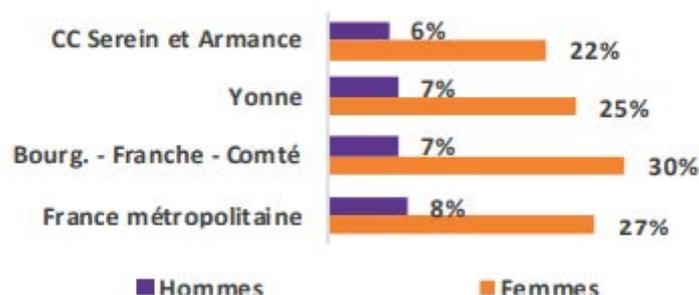
Concernant l'emploi, en 2018 le taux du chômage sur le territoire était de 14,5% contre 13,4% en France. Il est donc supérieur de près d'un point. De plus, on constate qu'il est plus important chez les femmes (15,5%) que chez les hommes (13,6%).



En réalisant un focus sur le travail à temps partiel, on constate également une grande disparité femme/homme sur le marché du travail.

En effet, en 2017, 6% des contrats de travail signés par des hommes relevaient d'un temps partiel contre 22% pour les contrats signés par des femmes.

## Le travail à temps partiel\*



**Nombre total de femmes à temps partiel : 894**

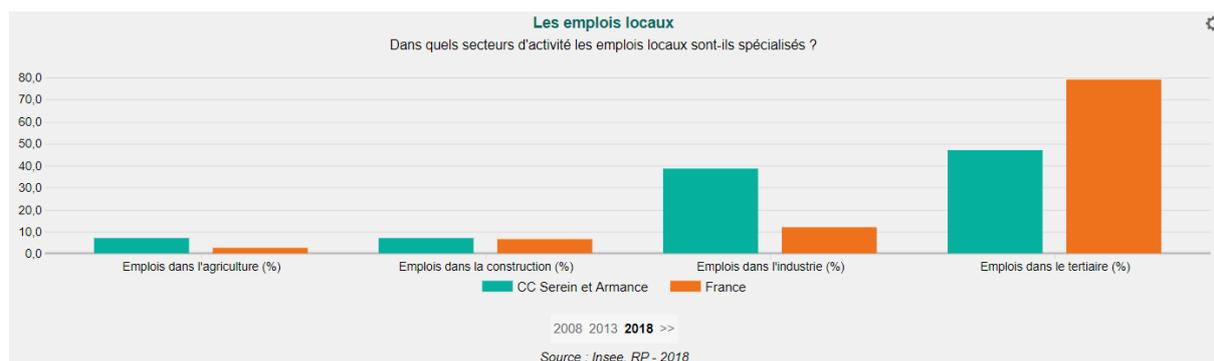
Source : INSEE 2017

On constate cependant que cet effet est national mais qu'il est relativement moins important en Serein et Armance qu'au niveau national.

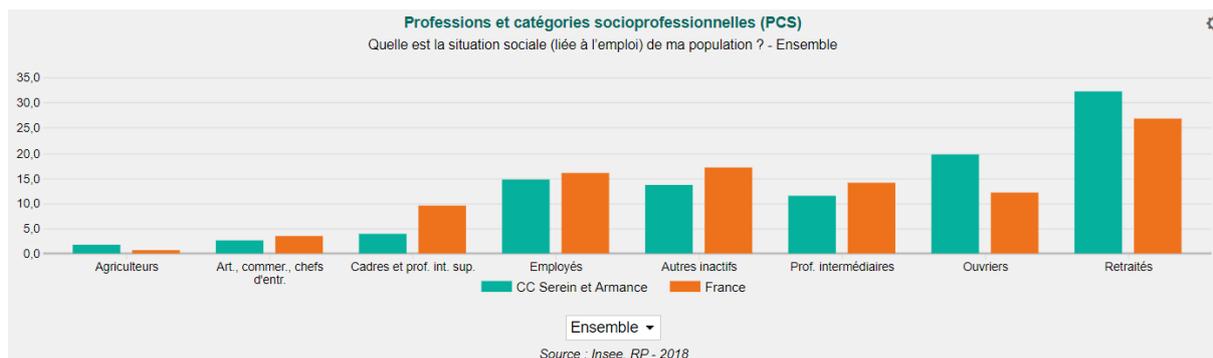
### L'emploi présent sur le territoire

Si l'on s'intéresse aux emplois locaux sur le territoire, l'emploi dans l'industrie représente 38,6 % des emplois sur l'intercommunalité, contre 12% en moyenne sur le territoire national en 2018.

On constate en contrepartie que l'emploi tertiaire y est plus faible, avec 47,2 % d'emplois sur le territoire communautaire et 79,1% au niveau national.



Le territoire étant caractérisé par une forte présence de l'industrie, on relève que 19,6% de la population des ménages sont des ouvriers, alors qu'ils se représentent que 12,1% à l'échelle du territoire national.



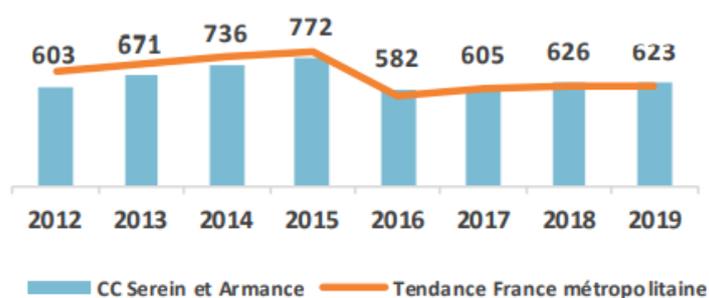
À l'inverse, on observe une relative sous-représentation des professions intermédiaires et des cadres et professions intellectuelles supérieures (15,4 % en Serein Armance, contre 23,6 % en France).

### C) Les revenus des ménages

En 2017, le revenu médian annuel était de 19 970€ pour la CC Serein et Armance, contre 20 230€ pour l'Yonne. Le territoire dans son ensemble ne peut donc pas être considéré comme un territoire accueillant un public particulièrement précaire puisqu'il se situe dans la norme départementale.

D'ailleurs, le nombre de foyers allocataires CAF au RSA semble suivre en proportion et en évolution la tendance nationale.

### Évolution des foyers allocataires CAF\* au RSA



Source : caf.data 2012-2019

On relève cependant une évolution de 9% du nombre de foyers allocataires CAF entre 2016 et 2019 sur le territoire. Dans le même laps de temps, le nombre de foyer fiscaux a quant à lui stagné.

## Évolution du nombre de foyers allocataires de la CAF et de foyers fiscaux entre 2016 et 2019

	2016	2017	2018	2019	Evo 2016- 2019
Allocataires CAF	3 877	3 907	3 956	4 229	<b>+9%</b>
Foyers fiscaux	13 911	13 854	13 924	13 901	<b>-0%</b>

*Caf.data, 2016-2019 et DDFiP 2016-2019*

En effet, le nombre d'allocataires passe de 3 877 à 2016 à 4 229 trois années plus tard. Les données 2020 font état de 4 093 allocataires. On peut donc considérer l'année 2019 comme légèrement exceptionnelle, peut-être à cause de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Il est possible de s'intéresser aux foyers allocataires en fonction de leur structure familiale. Ainsi, un peu plus de la moitié des foyers allocataires sont des familles avec enfant (53 % en 2020).

		2011	2020	Evolution 2011-2020	
Niveau territorial		CCSA	CCSA	CCSA	YONNE
Dossiers avec enfants		2550	2207	-13,5%	-6,4%
Famille 1 enfant	monoparent	277	323	16,6%	12,1%
	couple	503	375	-25,4%	-15,2%
Famille 2 enfants	monoparent	187	187	0,0%	10,4%
	couple	1018	808	-20,6%	-13,4%
Famille 3 enfants et +	monoparent	61	88	44,3%	19,7%
	couple	504	426	-15,5%	-11,1%

On constate que le nombre de dossiers d'allocataires (famille avec enfants) a significativement diminué de 2011 à 2020 passant de 2 550 à 2 207. On relève en effet une baisse de 13,5% à mettre en relation avec une baisse départementale de seulement 6,4 %.

La majorité des foyers allocataires avec enfants ont 2 enfants (45,1 % en 2020). Viennent ensuite les familles avec 1 enfant (31,6 % en 2020) et enfin les familles avec 3 enfants ou plus (23,3 % en 2020).

On constate également que la part de famille monoparentale a augmenté ces 10 dernières années que ce soit sur le territoire comme dans l'Yonne. Cet effet est peut-être à mettre en corrélation avec l'augmentation des divorces qui de facto implique une garde unique à l'un des parents.

## II – LA PETITE ENFANCE

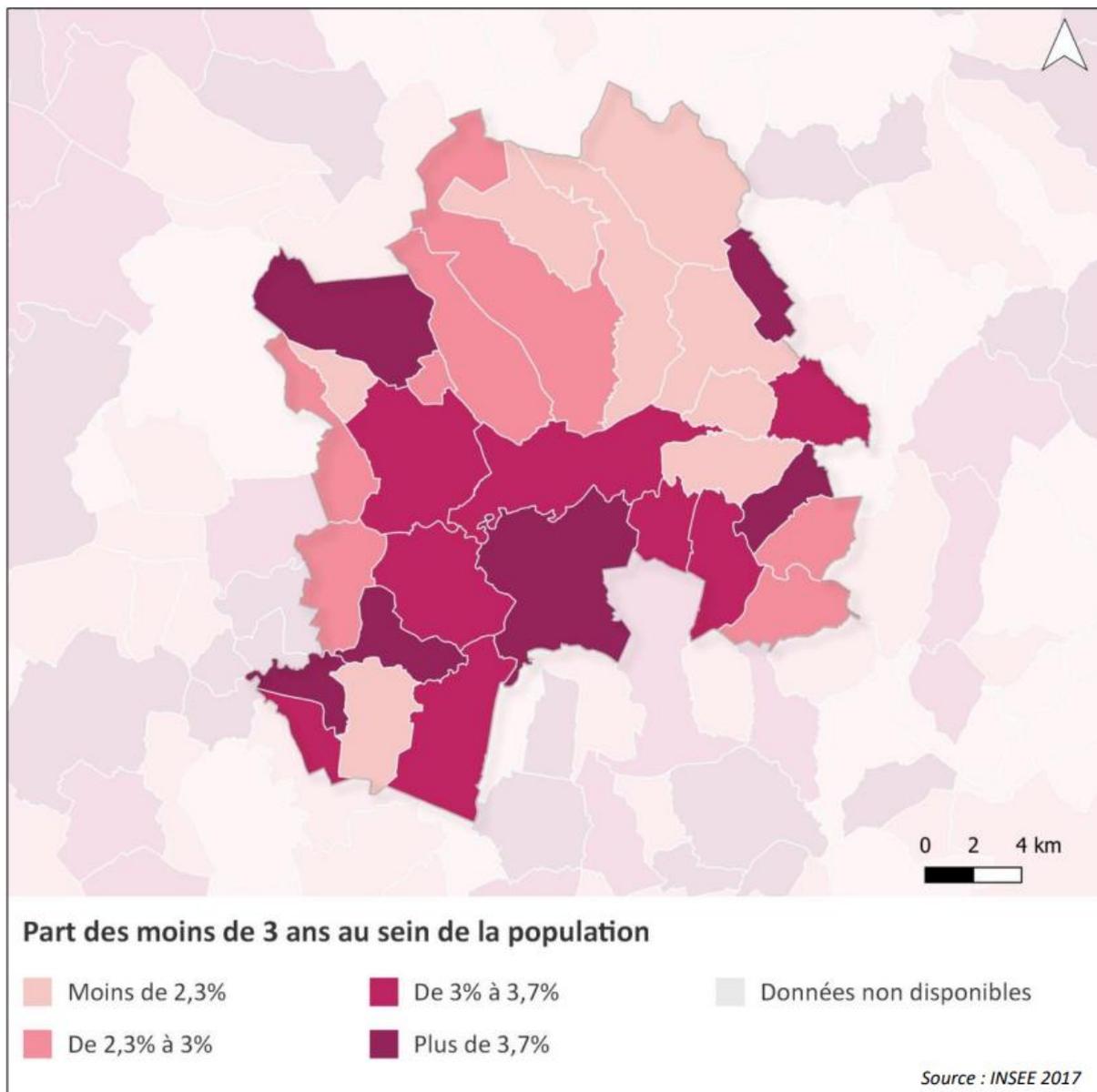
### A) État des lieux sur la petite enfance

Le terme petite enfance fera ici référence au suivi des enfants de leur naissance à l'âge de 3 ans, au-delà duquel ils peuvent suivre l'enseignement élémentaire.

Informations générales relatives au Territoire Serein Armance		
Zonage	Territoire concerné oui/non	Commentaires
Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)	Oui	Porteur de la démarche
Schéma de cohérence territoriale (SCoT)	Oui	SCoT du grand Auxerrois porté par le PETR
Parc Naturel Régional (PNR)	Non	
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)	Non	
Programme Local d'Habitat (PLH)	Non	
Plan de Transports Urbains (PTU)	Non	
Contrat de Ville	Non	
Petite Ville de Demain (PVD)	Oui	Commune de Saint-Florentin
Pole d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)	Oui	PETR du Grand Auxerrois
Zone de Revitalisation Rural	Oui	Pour toute l'intercommunalité
Zone de Revitalisation Militaire (ZRM)	Non	
Quartier Politique de la Ville (QPV)	Non	
Référentiel de l'Education Prioritaire (REP)	Oui	Classes à Neuvy-Sautour, Saint-Florentin, Venizy, Vergigny

D'après l'INSEE, les enfants de moins de 3 ans représentaient 3,1% de la population intercommunale en 2017. Le territoire Serein et Armance accueillait environ 750 enfants de moins de 3 ans à l'époque.

Leur répartition sur le territoire est disparate mais on constate que les proportions les plus importantes semblent se situer au cœur et au sud du territoire.



La proportion d'enfants de moins de 3 ans reste d'ailleurs plutôt constante depuis 2007 bien qu'elle ait tendance à baisser au niveau national.

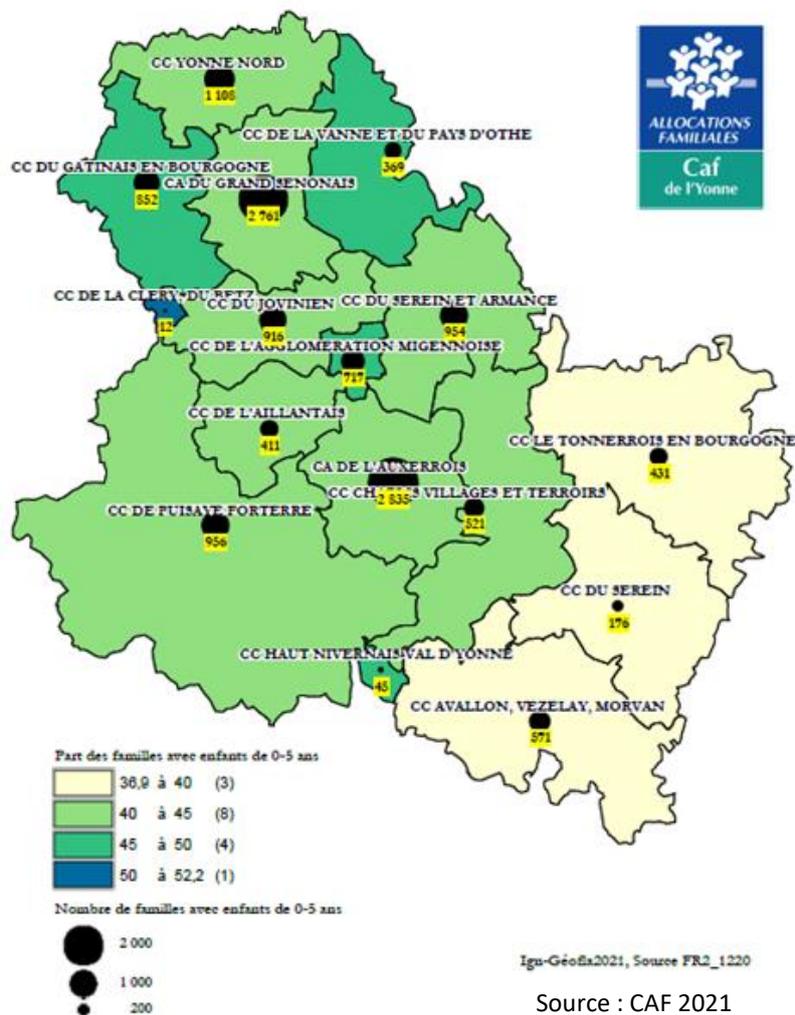
### Part des moins de 3 ans au sein de la population

	2007	2012	2017
CC Serein et Armance	3,2%	3,6%	3,1%
Saint - Florentin	2,7%	4,0%	3,4%
Yonne	3,4%	3,4%	3,0%
Bourg. - Franche - Comté	3,4%	3,4%	3,0%
France métropolitaine	3,6%	3,6%	3,3%

Source : INSEE 2007-2017

On constate également qu'il y a une proportion d'enfants de moins de 3 ans légèrement inférieure en Serein et Armance qu'en France métropolitaine.

D'ailleurs, au niveau départemental, l'intercommunalité se place plutôt dans la moyenne basse en termes de part des familles allocataires avec des enfants de moins de 6 ans sur le nombre de famille allocataires avec enfants.

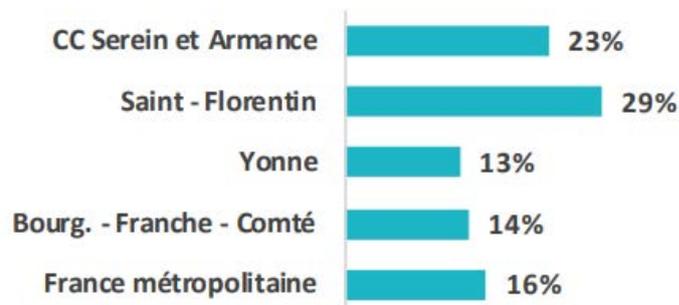


Si l'Est du département semble accueillir peu de famille avec des jeunes enfants, le territoire icaunais paraît relativement homogène à l'exception de quelques intercommunalités.

### **B) Les réponses du territoire en mode de garde**

En fonction des cas, les enfants de 2 ans peuvent être admis à l'école maternelle.

## Part des 2 ans scolarisés

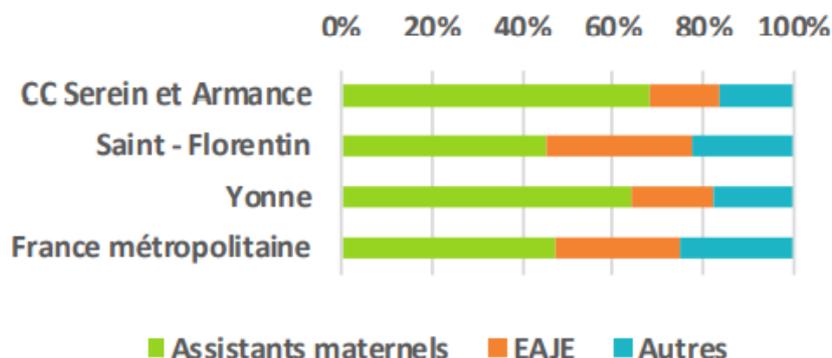


Source : INSEE 2017

Sur le territoire, ce cas représentait 23% en 2017, soit près d'un quart. Pour comparaison, à l'échelle nationale ce chiffre tournait autour des 16%.

Or, d'autres modes de garde ne relevant pas de l'accueil collectif peuvent également exister.

## Places d'accueil du jeune enfant par type - En %



Source : CAF 2018

On constate grâce à ces données de 2018 que sur le territoire 68% des places d'accueil sont fournies par les assistantes maternelles (AM) et 15% par les Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE).

Il convient donc de s'intéresser à ces modes de garde en particulier. Pour ce faire, dans un premier temps nous nous intéresserons au rôle des EAJE sur le territoire.

Dans un second temps nous nous pencherons sur l'offre en matière d'assistantes maternelles et sa dynamique sur le territoire communautaire.

Enfin, nous nous pencherons sur l'action du Relais Petite Enfance (RPE) géré par la Communauté de communes qui centralise les actions des assistantes maternelles du territoire.

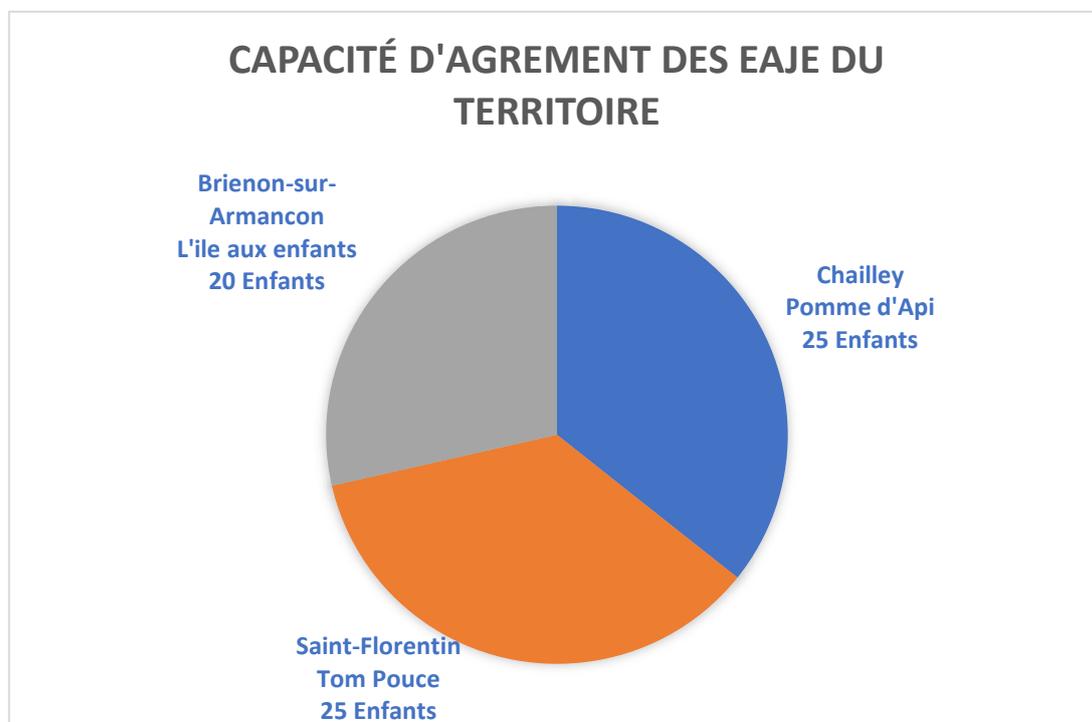
## ① - LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS (EAJE)

Sur le territoire on récence trois EAJE. Ceux-ci s'établissent sur les communes de Briennon-sur-Armancon, Chailley et Saint-Florentin. Ils se nomment respectivement : L'île aux Enfants, Pomme d'Api et Tom Pouce.

Leurs horaires d'ouverture vont de 7h30 à 18h30, excepté pour la crèche de Chailley qui ouvre à 7h.

En cumulé, ces établissements ont une capacité d'accueil de 70 enfants en même temps. Le site de Briennon-sur-Armancon pouvant en accueillir 20 alors que Chailley et Saint-Florentin peuvent aller jusqu'à 25 enfants simultanément.

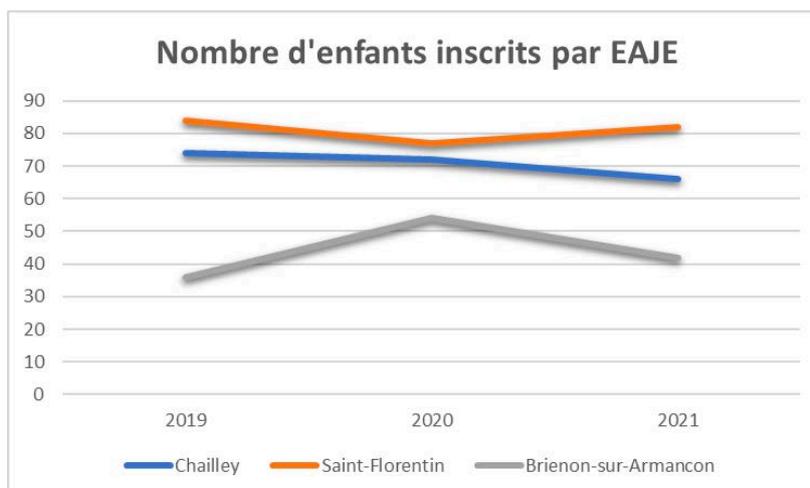
Une étude réalisée par la CCSA en 2021 auprès de ces établissements permet d'en apprendre plus sur leurs fonctionnements. Les données ci-après s'appuieront sur leurs retours.



En 2020 on dénombrait, sur ces trois structures 203 enfants inscrits. Au 31/10/2021 ce nombre est porté à 190. C'est donc, de manière générale, près de 200 jeunes enfants qui sont accueillis par ces structures.

Il est par ailleurs possible de connaître l'évolution de nombre d'inscrits structure par structure.

Ainsi, on constate en graphique la « jeunesse » de l'île aux enfants, l'EAJE de Briennon-sur-Armançon ayant démarrée son activité le 1<sup>er</sup> août 2019.

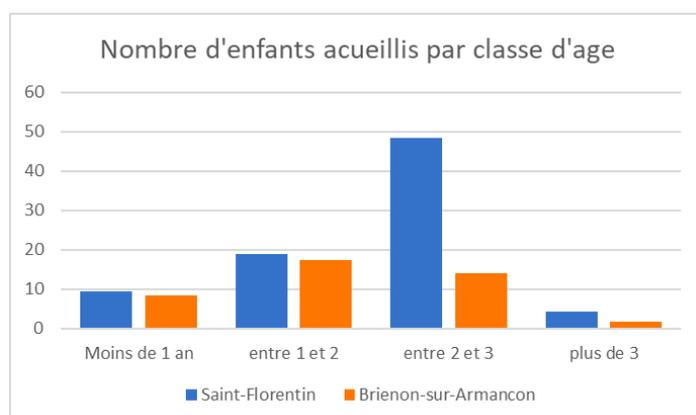


On relève une perte d'activité en 2021 sur les structures de Briennon-sur-Armançon et Chailley bien qu'il reste encore 2 mois à comptabiliser pour stabiliser les effectifs 2021.

Par ailleurs on relève que début 2022, les structures l'île aux Enfants et Tom Pouce ont dû refuser des familles faute de place. On parle d'environ 7 enfants pour le site de Briennon-sur-Armançon et 15 pour celui de Saint-Florentin.

Les EAJE peuvent accueillir des enfants d'âge assez divers, il convient donc de s'intéresser aux structures du territoire à travers ce prisme particulier.

Les graphiques ci-après sont réalisés avec la moyenne des données annuelles par structure de 2019 à 2021.



Il est à noter que les crèches accueillent des enfants même très jeunes (inférieur à 1 an).

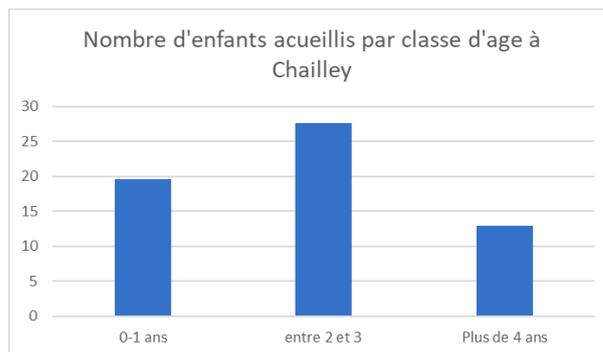
Une particularité est à relever concernant la crèche Tom Pouce à Saint-Florentin.

En effet, le gros des effectifs accueillis sont les enfants de 2 et 3 ans. Ceux-ci représentent en effet 60% des enfants accueillis à la crèche.

Concernant les crèches de Briennon-sur-Armançon et Chailley les effectifs par classe d'âge sont plutôt homogènes.

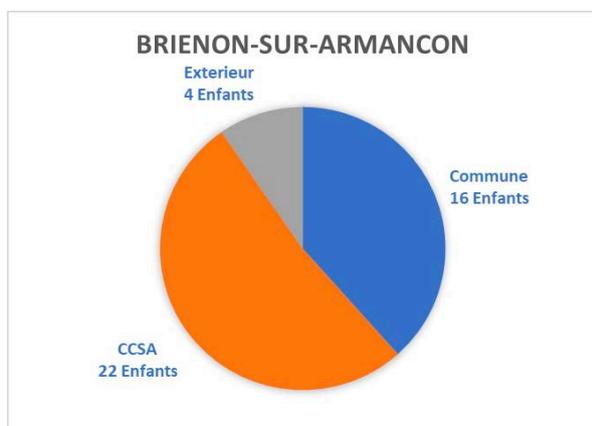
On peut cependant souligner que l'EAJE Pomme d'Api à Chailley accueille en proportion beaucoup d'enfant âgés de plus de 4 ans.

En effet, 21% des enfants accueillis ont plus de 4 ans, alors que ce chiffre se situe autour des 5% pour les deux autres structures du territoire.



Il s'agit enfin de comprendre les dynamiques territoriales à l'œuvre concernant la garde d'enfants par les EAJE. En effet seulement 3 communes sur les 29 que compte l'EPCI possèdent une crèche. Nous allons donc nous intéresser à la provenance des enfants accueillis dans les structures.

Pour ce faire, les résultats présentés ont été construits grâce à une moyenne des 3 dernières années. Les résultats sont assez différents en fonction des structures.

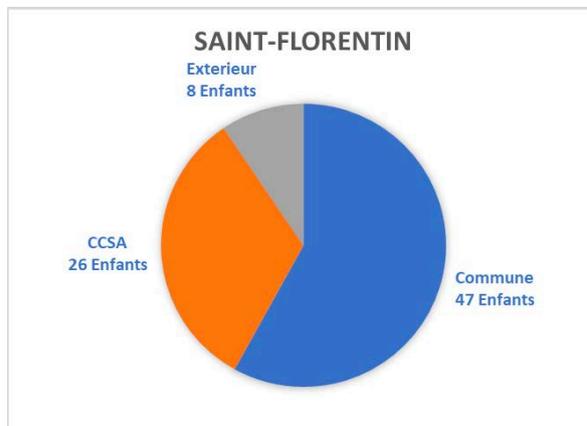
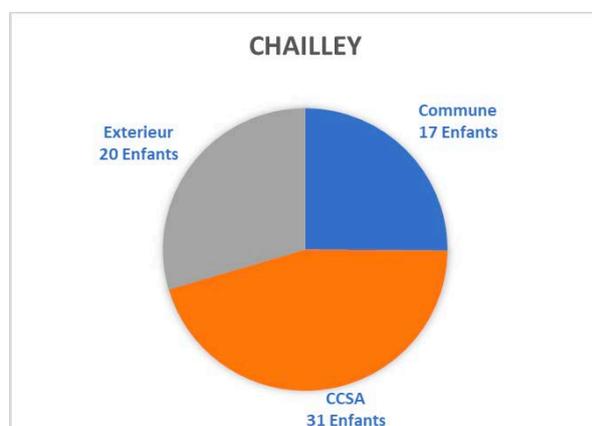


La crèche de Brienon-sur-Armancon accueille une majorité d'enfants des communes aux alentours.

En effet seuls 38% des enfants sont de la commune. Le nombre d'enfants provenant d'en dehors de la CCSA est relativement faible.

De même, la crèche de Chailley elle aussi accueille une majorité d'enfants extérieurs à sa commune. Ici, seulement 25% des enfants accueillis sont domiciliés sur Chailley.

En revanche, on constate que près de 30% viennent de l'extérieur de la CCSA. Cela est probablement à mettre en lien avec la présence de la société DUC, grosse pourvoyeuse d'emplois sur la Commune.



Enfin, la dynamique de la crèche de Saint-Florentin est assez différente.

La majorité des effectifs viennent de la commune (58%) et relativement peu proviennent de l'extérieur du territoire communautaire.

## ② - LES ASSISTANTES MATERNELLES (AM)

Les Assistantes Maternelles sont également au cœur du dispositif de garde d'enfants du territoire Serein et Armance. Celles-ci sont agréées par les services départementaux de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour pouvoir accueillir un certain nombre d'enfants. La liste est ensuite envoyée au Relai Petite Enfance (RPE).

- Nombre d'assistantes maternelles recensées par les RPE au 31/12 :

	Florentinois	Seignelay Brienon	CCSA
2019	65	80	145
2020	56	69	125
2021 au 30/11	55	64	120
Evolution	-15.3%	-18.75	-17.24%

Nous observons une baisse du nombre d'assistantes maternelles agréées entre 2019 et 2021 sur notre territoire. Cette baisse de professionnelles impacte directement le nombre de places d'accueil au sein des EAJE et auprès des AM.

Cette chute de 17% peut être inquiétante pour l'avenir de la garde d'enfants au sein de la CCSA.

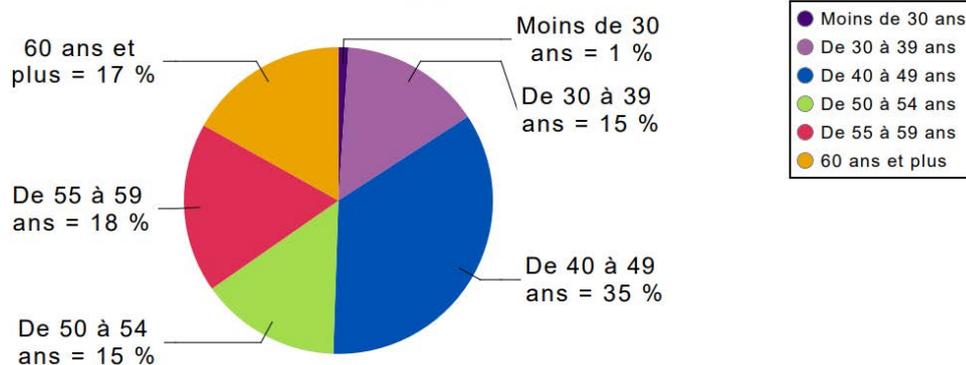
Nous savons que cette baisse est nationale. Elle est causée par des départs à la retraite d'assistantes maternelles, un abandon de la profession pour certaines, dû à une rémunération aléatoire, des litiges entre employeurs-employés, et des déménagements. (Les chiffres tiennent compte des arrivées sur la période : déménagements, nouvelles agréées)

En effet, selon la Caisse Nationale du réseau des URSSAF il existe une baisse du nombre d'assistantes maternelles de 5.2% en 2019, après -4.3% en 2018 et -3.3% en 2017<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Revue professionnelle l'ASSMAT N°187 Février/Mars 2021 p11 # Activité Net recul depuis 10 ans

REPARTITION PAR AGE DES ASSISTANTES MATERNELLES EN ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2020



Epci 89 CC SEREIN ET ARMANCE 2020

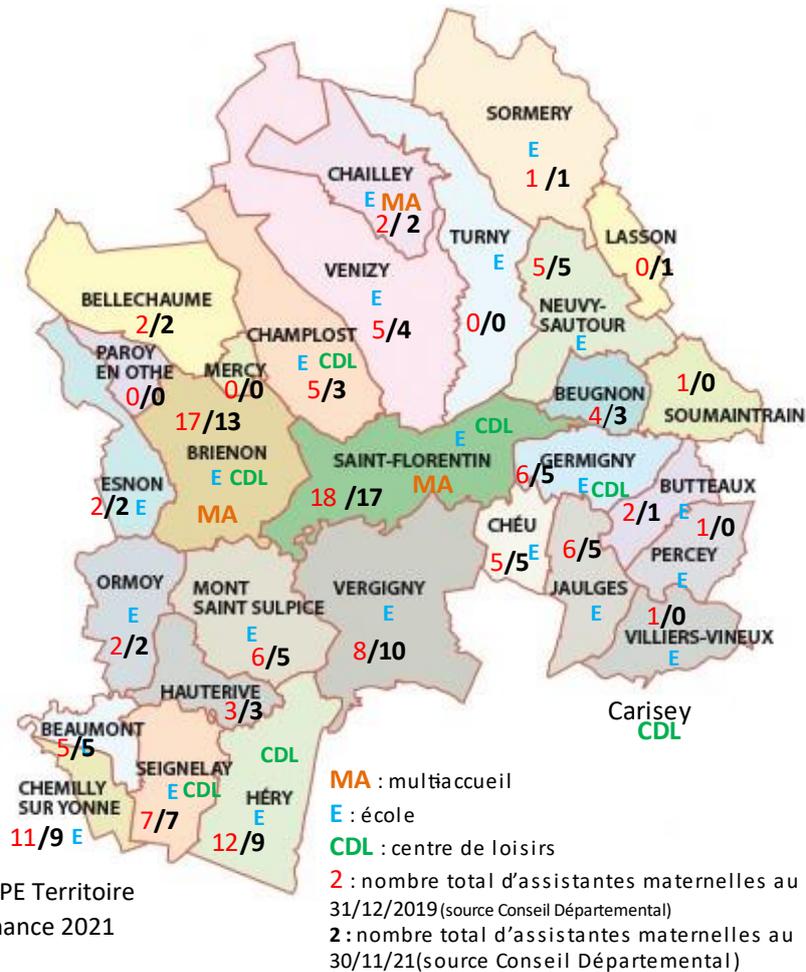
SOURCES : CNAF, CCMSA et AcoSS-Centre Pajemploi, MEN-DEPP, IMAJE

La Caisse d'Allocations Familiales a pu fournir la répartition par âge des AM œuvrant sur le territoire (graphe précédent). On constate en 2020 que 17% d'entre elles ont 60 ans et plus.

Il s'agit donc d'anticiper plusieurs départs à la retraite dans les années à venir, ce qui ne fera qu'accentuer la baisse du nombre de professionnelles sur le territoire.

Nous sommes également capables d'avoir une vision territorialisée de cette baisse d'AM commune par commune sur le territoire Serein Armance.

## CARTOGRAPHIE DU TERRITOIRE



Ainsi, on constate que la plupart des communes ont perdu une ou plusieurs professionnelles sur leur territoire depuis 2019.

En particulier Briennon-sur-Armançon en a perdu 4, Héry 3, Chemilly-sur-Yonne 2, Champlost 2 et Villiers-Vineux, Percey, Soumaintrain ont perdu les seules qui exerçaient sur leur territoire. Seules quelques communes gagnent en AM comme Lasson ou Vergigny.

D'un point de vue plus positif, 12 professionnelles ont été agréées depuis 2019. Cette capacité vient renforcer les effectifs d'AM sur le territoire.

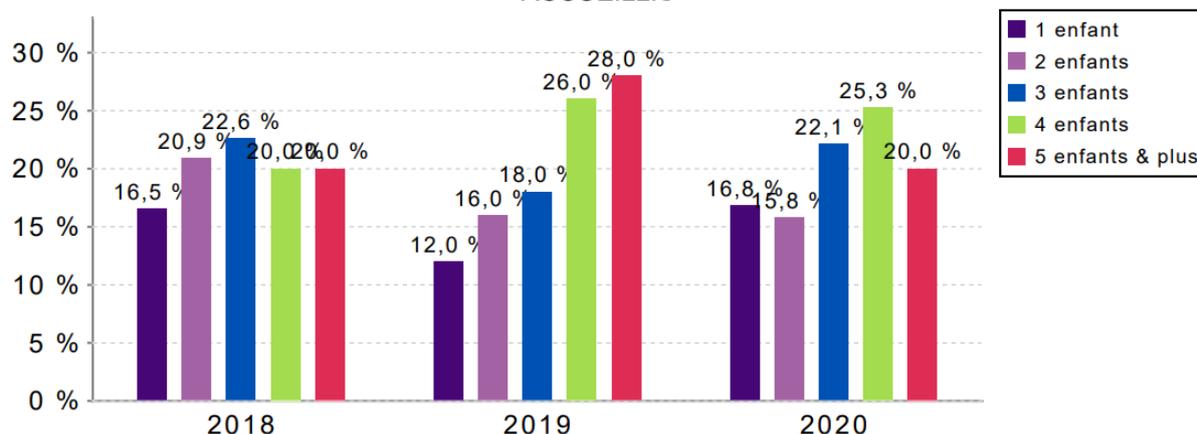
En particulier, on constate que 8 ont pu être recensées par les RPE sur la partie Florentinoise depuis 3 ans et 4 sur la partie Briennonnaise.

Nombre d'entrée de nouvelles AM dans le RPE			
	Florentinois	Seignelay Briennon	CCSA
2019	1	1	2
2020	5	2	7
2021	2	1	3

En revanche, cette dynamique reste à poursuivre puisque l'évolution de -17% d'assistantes maternelles agréées vue précédemment, prend en compte ces professionnelles nouvellement reconnues.

Concernant l'activité des AM, on constate que le nombre d'enfants accueillis par établissement est plutôt homogène. En effet, même si n'accueillir que 1 ou 2 enfants est le modèle le moins répandu, cette option existe quand même sur le territoire.

ASSISTANTES MATERNELLES EN ACTIVITE AU 31/12 SELON LE NOMBRE D'ENFANT ACCUEILLIS



Epci 89 CC SEREIN ET ARMANCE 2020

SOURCES : Acoess-Centre Pajemploi, IMAJE

On constate également que le nombre d'enfants accueillis a tendance à varier au fur et à mesure du temps. Peut-être à mettre en lien avec les demandes que peuvent rencontrer les AM vis-à-vis des familles.

Enfin, il est possible d'avoir quelques informations sur les conditions de travail dans la profession.

En particulier on constate que le nombre d'heures par enfant effectuées par les AM en Serein et Armance (86h par enfant en 2018) est plus ou moins équivalent au niveau départemental (85h par enfant en 2018).

### Indicateurs d'activité des assistants maternels

	Heures par enfant		Rémunération mensuelle	
	2016	2018	2016	2018
CC Serein et Armance	80	86	1 053 €	933 €
Saint - Florentin	82	53	939 €	686 €
Yonne	89	85	1 091 €	1 007 €
Bourg. - Franche - Comté	90	89	1 014 €	960 €
France métropolitaine	100	101	1 199 €	1 170 €

Source : CAF 2018

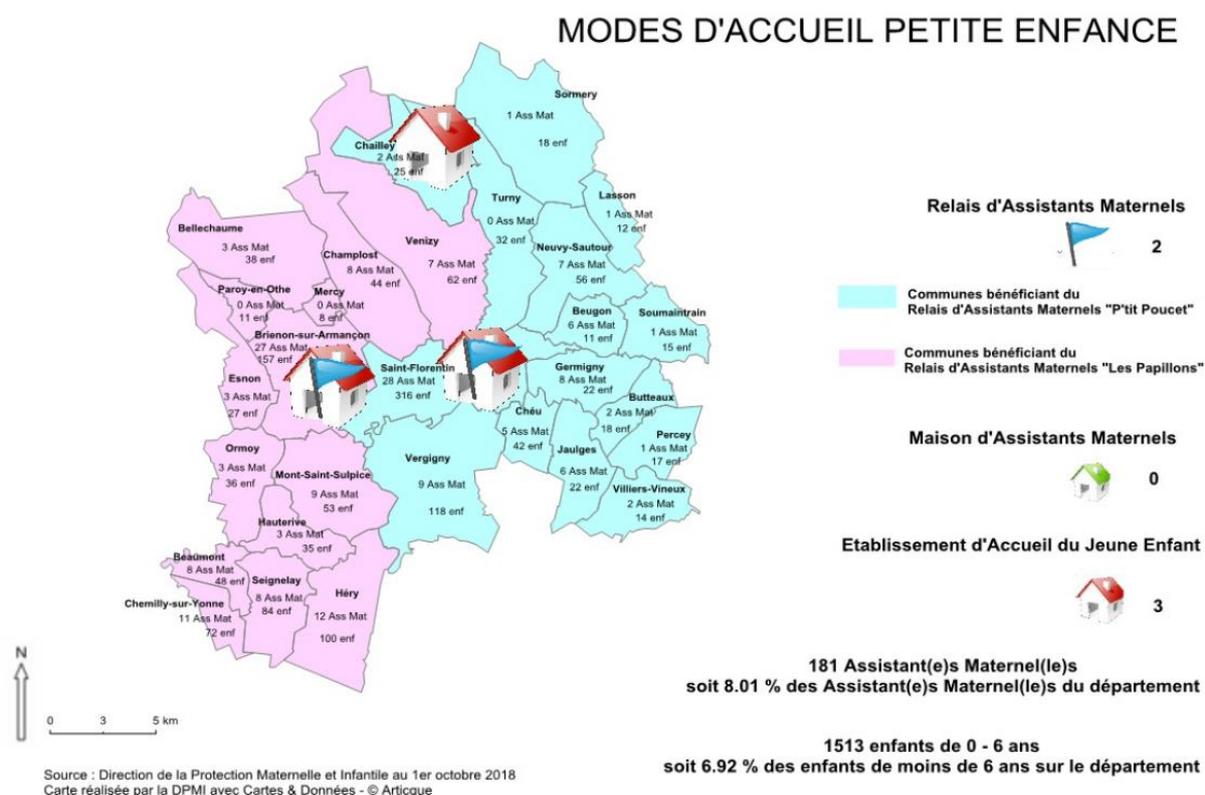
En revanche, la rémunération mensuelle des AM est inférieure à la rémunération au niveau icaunais.

D'après la CAF, en 2018, les AM touchent en moyenne 933 € mensuellement en travaillant sur le territoire communautaire, contre 1 007 € au niveau départemental et 1 170 € au niveau national.

### ③ - FOCUS SUR LE RELAI PETITE ENFANCE (RPE)

Sur le territoire Serein et Armançe, le RPE de l'Armançon se divise en 2 sites. L'un à Briennon-sur-Armançon ouvert en 2014 par la CCSB, le Relais Les Papillons. Et l'autre à Saint-Florentin ouvert en juin 2012 prenant l'appellation de Relais P'tit Poucet.

La CCSA ayant pris la compétence en 2017 et un projet de fonctionnement commun ayant été acté en 2018, ces deux établissements sont maintenant gérés par l'EPCI.



À noter qu'en 2021, il n'y a plus que 120 assistantes maternelles sur le territoire inscrites au RPE.

Pour en assurer le fonctionnement, les Relais disposent de 1.5 ETP mutualisés (2 agents).

En conséquence de cette organisation, la partie Ouest du territoire est desservie par le RPE Les Papillons Briennon-sur-Armançon, ce qui représente 14 communes. Alors que la partie Est, soit 15 communes, se tournent vers Saint-Florentin et le relais P'tit Poucet.

Le nombre de places d'accueil au sein des territoires dépend de la disponibilité des AM référencées. Ce nombre varie donc au cours des années. Cependant, on observe une récente baisse du nombre de places d'accueil tant sur la partie Briennonnaise que Florentinoise.

	P'tit Poucet	Papillons	CCSA
2019	254	296	550
2020	238	269	507
2021	240	259	502
Evolution	-5.5%	- 12.5%	-8.8%

Données RPE Territoire Serein Armance 2021

En effet, à l'échelle de la CCSA près de 48 places ont disparu entre 2019 et 2021. Au niveau local, cet effet est d'autant plus important sur les Papillons (- 40 places) que sur le P'tit Poucet (-15 places).

	2019	2020	2021
Le nombre de contacts familles reçus par les Relais pour une demande autour de la législation, les contrats de travail et les renseignements administratifs	213	226	193
Le nombre de familles différentes qui contactent les Relais	127	123	109
Le nombre de contacts Assistantes maternelles reçus par les Relais pour une demande autour de la législation, les contrats de travail et les renseignements administratifs	195	199	168
Le nombre d'assistantes maternelles différentes qui contactent les Relais	119	110	142

Données RPE Territoire Serein Armance 2021

On constate cependant une grande différence de notoriété du dispositif entre la partie Ouest et Est du territoire. En effet, si on reprend les données précédentes en distinguant les deux RPE :

- Le nombre de familles différentes qui contactent les Relais :

	P'tit Poucet	Papillons
2018	27	100
2019	29	94
2020	29	80

- Le nombre d'assistantes maternelles différentes qui contactent les Relais

	P'tit Poucet	Papillons
2018	43	76
2019	37	73
2020	46	96

Peut-être y a-t-il ici des actions à envisager pour développer l'accompagnement sur la partie Florentinoise.

### C) L'accompagnement financier

Pour un enfant né ou adopté, les familles peuvent bénéficier de la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant).

Elle comprend :

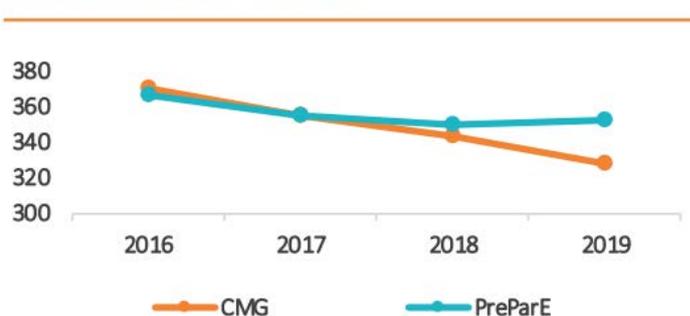
- ↗ la prime à la naissance (Pn) ;
- ↗ la prime à l'adoption (Pa) ;
- ↗ l'allocation de base (Ab) ;
- ↗ la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) pour toute naissance ou adoption après le 31 décembre 2014 ;
- ↗ le complément de libre choix du mode de garde (Cmg).

Ces prestations sont cumulables entre elles ou avec d'autres allocations sous certaines conditions.

Dans les faits, la PAJE qui constitue la principale aide au mode de garde, se divise en deux grandes catégories (cumulables entre elles) :

- ⇒ **PreParE** : parents qui ont réduit ou cessé leur activité professionnelle pour élever leur(s) enfant(s)
- ⇒ **Cmg** : parents qui travaillent et qui ont recours à un mode de garde (assistant maternel ou micro crèche)

**L'évolution des allocataires du CMG\* assistant maternel et de la PreParE\***



Source : CAF 2012-2019

*À noter : mis en lien avec le nombre de naissances, ces indicateurs permettent d'avoir une vision de l'évolution récente des besoins en matière de mode de garde.*

## Synthèse des échanges

### Atelier Petite Enfance – jeudi 2 Décembre 2021

- 21 Participants à l'atelier
- 2 groupes : l'un travaillant sur l'offre au sein du territoire et l'autre sur la demande

#### 1) La demande

La crèche de Saint-Florentin, en 2021, a une liste d'attente importante de familles pour la garde de leurs enfants (environ une quinzaine) à laquelle la crèche n'a pu donner suite. Cette problématique n'est pas récurrente tous les ans.

L'arrivée de nombreuses familles monoparentales sur le territoire va nécessiter un besoin d'accueil adapté.

L'un des publics identifiés est également celui des parents en recherche d'emploi.

Ces familles sont en recherche d'un mode de garde collectif ou individuel.

→ Un travail à mener sur le public à accueillir

#### La problématique 2 ans – 2 ans et demi :

On relève beaucoup de demandes de la part des parents d'accueillir en périscolaire des enfants âgés de 2 ans/2ans ½ qui sont entrés en maternelle.

Les centres de loisirs ne peuvent pas répondre à cette demande puisque leur agrément concerne les enfants à partir de 3 ans et les crèches ont très peu de places disponibles.

Or ces familles ont besoin d'un accueil périscolaire et extrascolaire pour leurs enfants en Très Petite Section (TPS).

→ Que faire des enfants scolarisés qui rentrent à l'école avant 3 ans (TPS) ?

#### La tarification :

Pas de soucis particuliers au niveau des crèches puisque les tarifs sont liés aux ressources des familles.

Il y a eu un échange avec les différents acteurs des ALSH, il pourrait être envisagé de faire une harmonisation des tranches des Quotients Familiaux mais pas des tarifs puisqu'ils sont propres à chaque structure.

- ➔ Il serait nécessaire de travailler sur la communication des tarifs auprès des familles car il est ressorti qu'il reste des aprioris par rapport aux tarifs appliqués.

#### Visibilité des structures :

Toutes les structures présentes ont affirmé qu'il y existait un problème de signalétique car celles-ci ne sont pas ou très peu identifiées dans les villes ou villages.

#### Les horaires d'accueil :

Il n'a pas été soulevé de besoins d'horaires atypiques qui devraient remettre en question le fonctionnement des structures car les demandes ne relevaient pas d'un collectif mais plus de demandes individuelles. Des structures ont déjà changé leurs horaires d'ouverture suite à des demandes collectives.

Si des parents ont des besoins particuliers en amplitude horaire ils peuvent se tourner vers les assistantes maternelles qui peuvent apporter cette flexibilité.

#### Actions liées à la Parentalité :

Sur le territoire de Saint-Florentin via le Réseau de Partenaires que porte l'Espace Famille Florentinois, une Commission Parentalité a été mise en place en 2018. Elle regroupe l'ensemble des acteurs du champ de la Parentalité qui œuvrent sur la ville de Saint-Florentin. Celle-ci a pour vocation à réaliser des diagnostics et de mettre en place des actions qui en découlent.

Avant Covid, tous les ans, la « Quinzaine de la Parentalité » avait lieu les quinze derniers jours de mai. Cela permettait à tous les parents de participer à diverses activités. Celle-ci se finissait par le Festi'Familles au jardin l'Octroi, un samedi et regroupait de nombreux partenaires. Elle avait à la fois un côté festif et informatif auprès des familles. Environ 500 personnes y participaient.

A Briennon, 1 fois par an, une conférence est mise en place sur une thématique donnée liée à la parentalité.

Sur les autres territoires pas de demande particulière sur les actions liées à la Parentalité.

## 2) L'offre

On relève la présence d'assistantes maternelles sur quasi toutes les communes du territoire

Concernant l'accueil collectif, il y a 3 crèches sur le territoire : Chailley (associative), Briennon et St Florentin (prestataires)

#### Les assistantes maternelles :

Il y a une diminution du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire. De plus des départs à la retraite sont encore à anticiper.

On assiste à la mise en place d'un statut de plus en plus professionnalisé. Cependant cela reste une profession avec peu de sécurité (rémunération variable) et un besoin d'investissement important dans le matériel pour la sécurité des enfants (siège auto par exemple).

- ➔ Nécessité de rompre avec le sentiment d'isolement des professionnelles et de les accompagner
- ➔ Besoin de revalorisation de la profession d'assistante maternelle : aides à l'installation, mise à disposition de locaux ?

#### Les besoins des familles :

Sur le secteur de Héry-Seignelay un seul mode de garde : accueil individuel. Il y aura sûrement nécessité d'évaluer les besoins pour savoir si un accueil collectif peut être intéressant.

Il y a certaines demandes concernant des horaires décalées ou atypiques.

Certaines demandes de garde se font en fonction du lieu de travail et non du lieu d'habitation. Certains enfants du territoire sont donc gardés à l'extérieur et inversement le territoire peut accueillir des enfants résidents ailleurs.

#### Communication :

Des améliorations en communication en interne comme en externe sont proposées :

En interne :

- ➔ Trouver un moyen de créer du lien avec les écoles, la PMI (Service Départemental) et le RPE (Service Intercommunal)
- ➔ Faire en sorte que les informations circulent pour que les communes aient une meilleure lisibilité des besoins

En externe :

- ➔ Point d'information unique relayé dans les communes par le biais du site ou des réseaux sociaux (s'adapter aux nouveaux modes de communication) : LINF
- ➔ Demande des familles d'avoir de l'information sur les modes de gardes existants dans la commune de domicile ou à proximité du travail

#### Financement :

On relève un problème de financement des EAJE par les contributions des communes aux structures. On note un problème par rapport à l'échelle territorial qui ne colle pas toujours aux besoins des familles.

Des difficultés sont rencontrées par les communes pour financer les locaux et supporter le coût de fonctionnement de la structure. Importance de maintenir la diversité des modes d'accueil (entente entre les assistantes maternelles, ...).

Dans l'hypothèse de la création d'une MAM, la bonne entente entre les AM porteuses du projet est indispensable.

## Synthèse de l'atelier sur la Petite Enfance :

### **1. Nécessité d'identifier les besoins**

- ↪ Approfondir le diagnostic sur la connaissance des besoins
- ↪ La place des enfants de 2 à 3 ans dans l'accueil collectif et par les AM

### **2. Valoriser le travail des Assistantes Maternelles**

- ↪ Rompre l'isolement des professionnelles et les accompagner : rôle du RPE
- ↪ Revaloriser le métier d'assistante maternelle

### **3. Consolider la place des Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants**

- ↪ Complémentarité de l'offre avec de l'accueil collectif sur la partie Héry-Seignelay
- ↪ Modalités et contributions financières aux EAJE

### **4. Mettre au cœur de l'action territoriale l'information et communication**

- ↪ À destination de la population sur les services existants (rôle du LINF)
- ↪ Entre partenaires de la petite enfance afin d'avoir une meilleure connaissance des différentes structures d'accueil

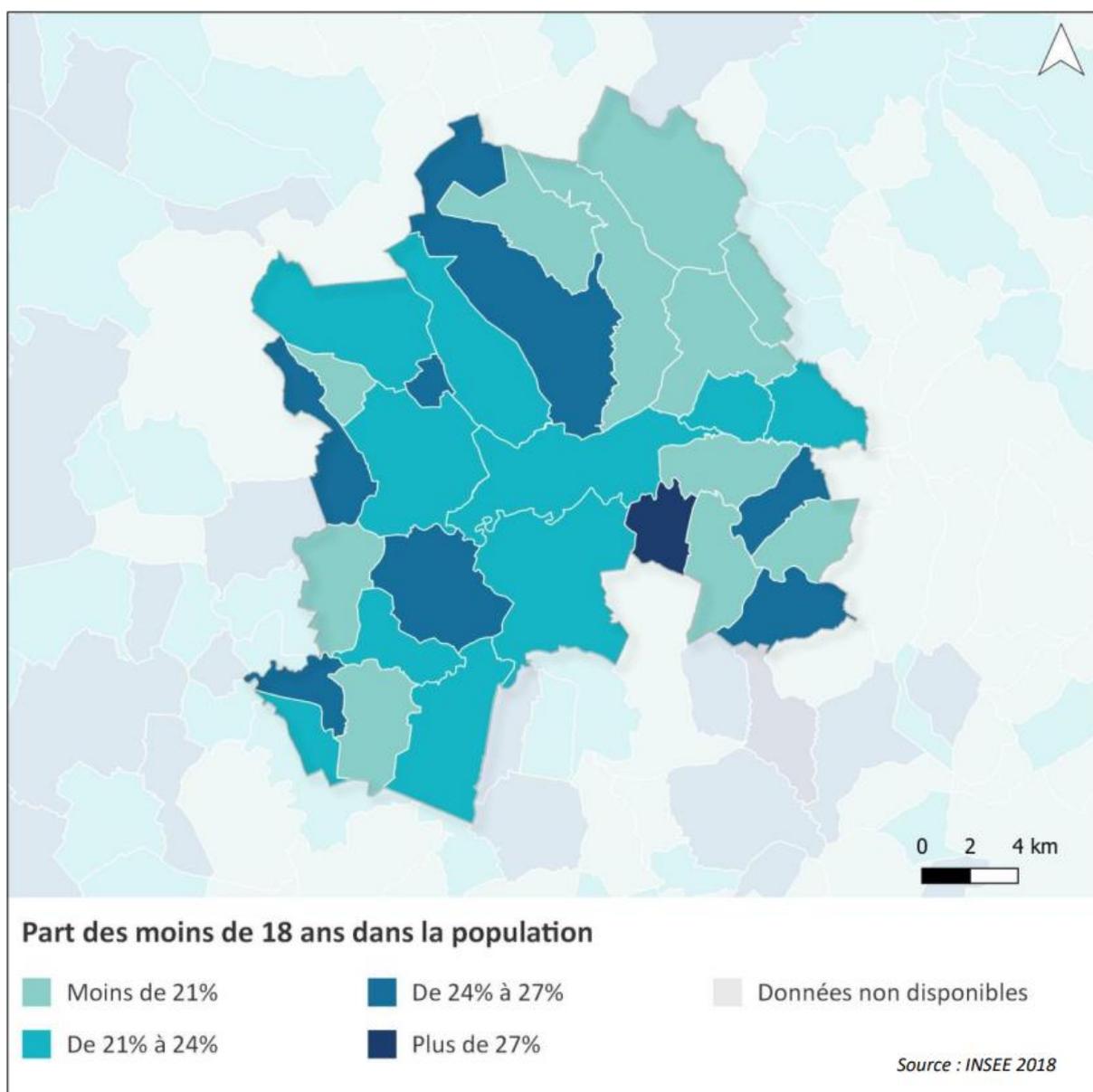
### III – L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

#### A) État des lieux sur la jeunesse

Pour être plus précis et distinguer les jeunes enfants des jeunes, les termes d'enfance jeunesse feront ici référence au suivi des enfants de 3 à 17 ans.

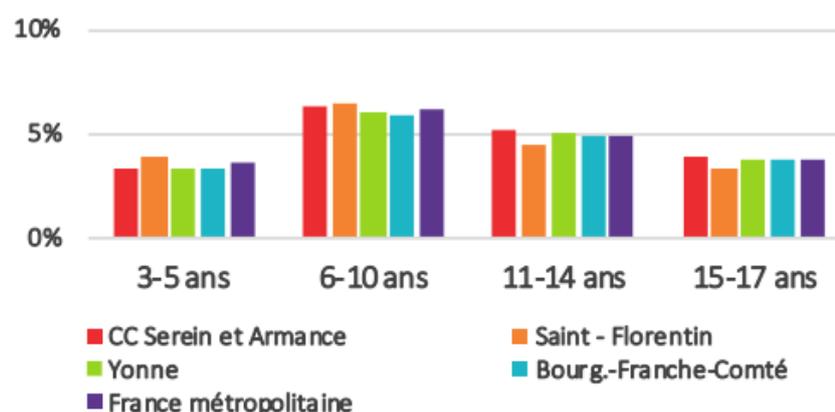
D'après l'INSEE, les jeunes de moins de 18 ans représentent 23% de la population intercommunale en 2017. Le territoire Serein Armance accueillait en environ 5 570 jeunes de moins de 18 ans.

Leur répartition sur le territoire est disparate mais on constate que les proportions les plus importantes semblent se situer au centre et à l'Ouest du territoire.



À l'échelle du territoire intercommunal, on constate que la part des 3-5 ans est légèrement inférieure par rapport à celle en France métropolitaine. En revanche, les parts des enfants de 6-10 ans, 11-14 ans et 15-17 ans y sont légèrement supérieures.

## Part des 3-17 ans au sein de la population



Source : INSEE 2018

On constate dans ces données que la classe d'âge la plus représentée sont les 6-10 ans. Cependant, cet effet est peut-être dû à l'amplitude de la classe d'âge qui comprend 5 valeurs. Enfin, on peut noter que sur Saint-Florentin (qui est la commune la plus importante en terme de population), les parts de 3-5 ans et des 6-10 ans tirent la moyenne générale vers le haut. En revanche, il semble que ce soit les autres communes du territoire qui accueillent proportionnellement plus de jeunes de 11-14 ans et 15-17 ans.

## Évolution des 3-17 ans

	2008	2013	2018	Evol. 2008-18
3-5 ans	954	937	796	-17%
6-10 ans	1 598	1 601	1 517	-5%
11-14 ans	1 288	1 291	1 243	-3%
15-17 ans	944	908	942	-0%

Source : INSEE 2008-2018

Après s'être intéressé au nombre d'enfants et à leurs proportions entre classes d'âge, identifions les évolutions au cours des dernières années.

Ainsi, on constate que la part des jeunes de 3 à 5 ans a chuté de manière conséquente de 17% entre 2008 et 2018. De même, la part des 6-10 ans a eu tendance à baisser passant de 1 598 individus à 1 517 individus de 2008 à 2018.

En revanche, le nombre de jeune de 11 à 14 ans et de 15 à 17 ans s'est globalement maintenu ces dix dernières années.

Enfin, afin d'être tout à fait complet dans notre diagnostic, nous proposons un petit aperçu des tendances concernant les jeunes adultes (18 - 30 ans), ils représentent en 2017 près de 2 580 individus, soit 10,6% de la population du territoire.

### Évolution des 18-29 ans

	2008	2013	2018	Evol. 2008-18
18-24 ans	1 710	1 519	1 384	-19%
25-29 ans	1 314	1 274	1 164	-11%

Source : INSEE 2008-2018

En termes d'évolution dans le temps, une partie de cette population a tendance à quitter le territoire. On constate en effet une diminution de 19% entre 2008 et 2018 pour les 18-24 ans et de 11% pour les 25-29 ans.

## **B) Les actions proposées dans le domaine scolaire et périscolaire**

Dans cette seconde partie nous nous intéresserons aux solutions proposées au sein des communes du territoire Serein Armanche dédiées aux enfants et à la jeunesse. Nous traiterons ainsi de l'accueil scolaire mais également du périscolaire et de l'extrascolaire et enfin du devenir des jeunes et de leur insertion dans la vie active.

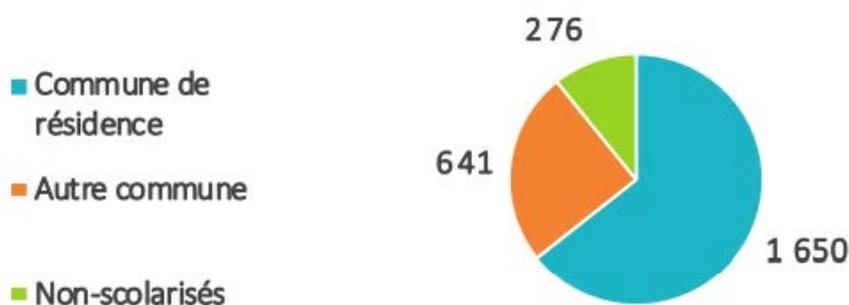
### **1) La scolarité**

Les enfants de 2 à 10 ans intègrent le système scolaire via l'école maternelle puis élémentaire. Ainsi les données 2018 de l'INSEE font apparaître que sur le territoire 65,1% des enfants sont accueillis au sein de leur commune tandis que 24,3 % doivent se tourner vers d'autres communes que celles de résidence des parents.

Un taux important (10,6%) est identifié comme non scolarisé, mais ceci est à nuancer puisque l'étude inclut les 2-3 ans qui légalement ne sont pas encore admis dans le système scolaire.

## Lieu de scolarisation des 2-10 ans

---



Source : INSEE 2018

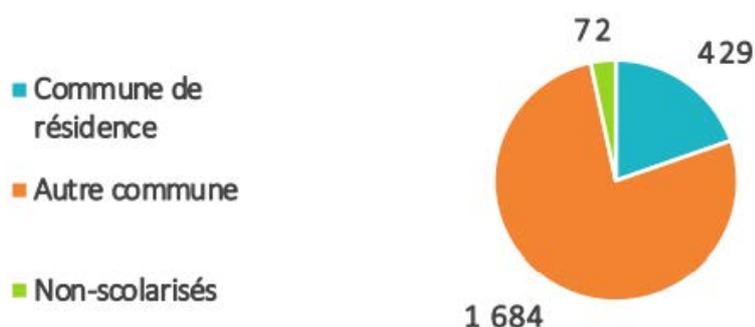
En revanche, sur le territoire, pour ce qui est des enfants plus âgés, seulement 2 communes hébergent un collège : Briennon-sur-Armançon et Saint-Florentin, et aucune n'héberge de lycée.

L'établissement de Briennon-sur-Armançon le collège Philippe Cousteau accueille environ 270 élèves et celui de Saint-Florentin, le collège Marcel Aymé en accueille environ 540.

La part des enfants devant changer de commune pour accéder à l'enseignement secondaire passe donc de 24,3 % à 76,6 %.

## Lieu de scolarisation des 11-17 ans

---



Source : INSEE 2018

En effet, les enfants du territoire doivent se tourner vers les lycées les plus proches à Auxerre, Joigny ou Tonnerre.

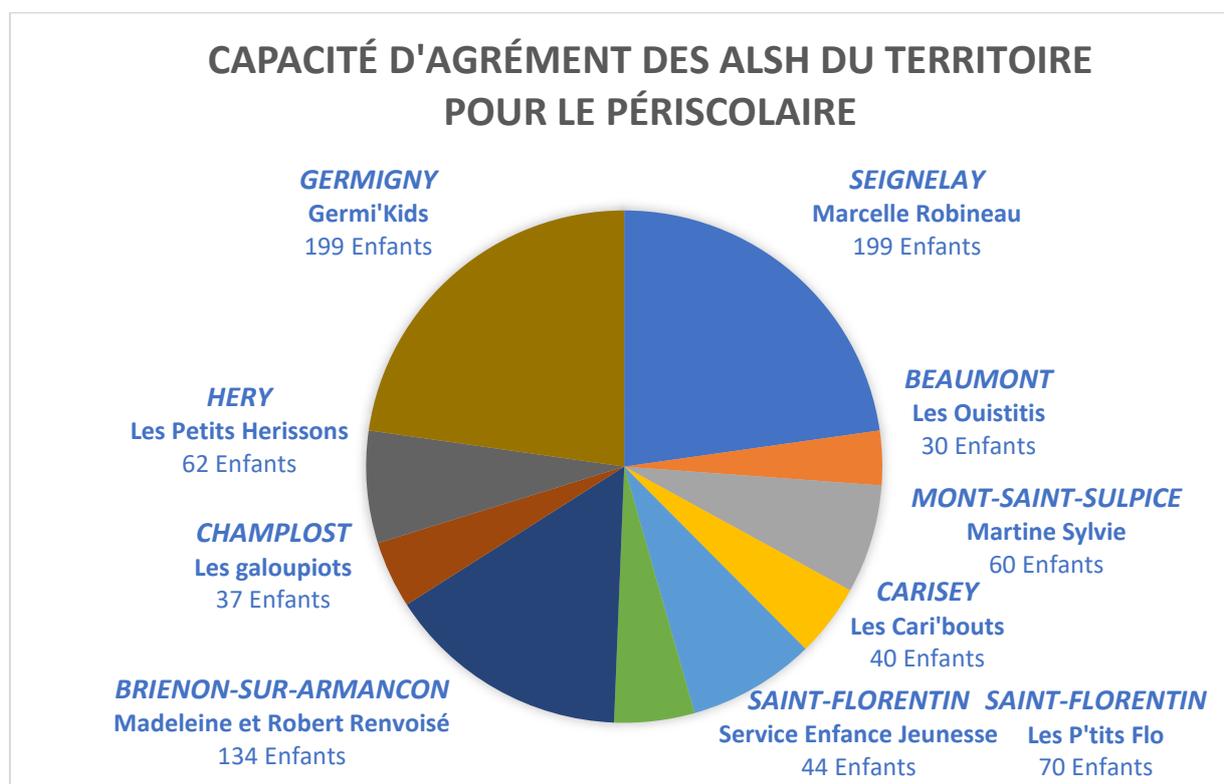
## 2) Le périscolaire

L'accueil périscolaire est un service proposé aux familles en lien avec l'école mais en dehors des heures scolaires. Les objectifs poursuivis par chaque structure vont dépendre du projet pédagogique mais elles ont généralement pour actions l'aide aux devoirs ou la garde des enfants dont les parents travaillent tard.

Pour ce faire, le territoire comprend 8 établissements capables d'assurer cette mission :

- L'établissement multi-sites de Seignelay assurant la coordination de la Maison de l'enfance Marcelle Robineau à Seignelay, l'accueil périscolaire les Ouistitis à Beaumont et l'accueil périscolaire Martine Sylvie au Mont-Saint-Sulpice.
- Le Syndicat Mixte de Bernouil-Carisey-Dyé-Jaulges-Villiers-Vineux dénommé les Cari'bouts qui concerne 2 communes du territoire intercommunal
- L'Espace Famille Florentinois (P'tits Flo pendant les vacances) à Saint-Florentin
- Le service Enfance Jeunesse piloté par la Commune de Saint-Florentin
- Le centre de loisirs Madeleine et Robert Renvoisé de Briennon-sur-Armancon
- Le centre de loisirs Germi'Kids à Germigny
- Le centre de loisirs les Galoupiots à Champlost
- Le centre de loisirs les Petits Hérissons à Héry

Une étude réalisée par la CCSA en 2021 auprès de ces établissements permet d'en apprendre plus sur leurs fonctionnements. Les données ci-après s'appuieront sur leurs retours.

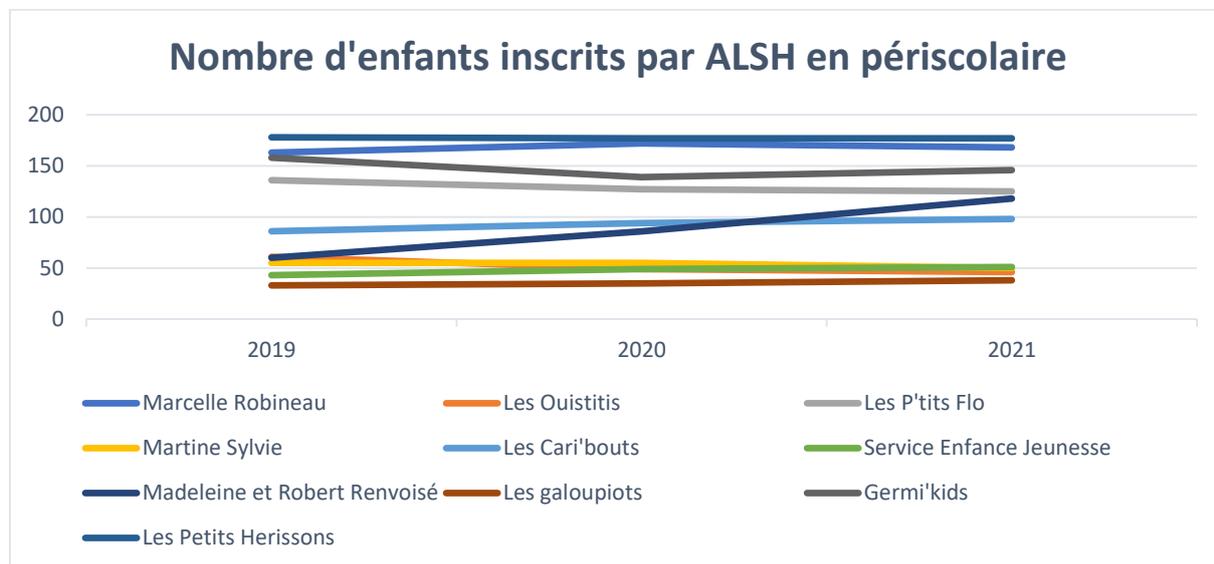


En 2020 on dénombrait, sur ces huit structures (10 sites) 1 039 enfants inscrits. Au 31/10/2021 ce nombre est porté à 1 017. C'est donc de manière générale près d'un millier d'enfants qui sont accueillis par ces structures.

Il est par ailleurs possible de connaître l'évolution du nombre d'inscrits structure par structure grâce au graphe ci-dessous.

Ainsi, on constate que le nombre d'enfants accueillis est stable dans le temps pour certaines structures et plutôt variable pour d'autres.

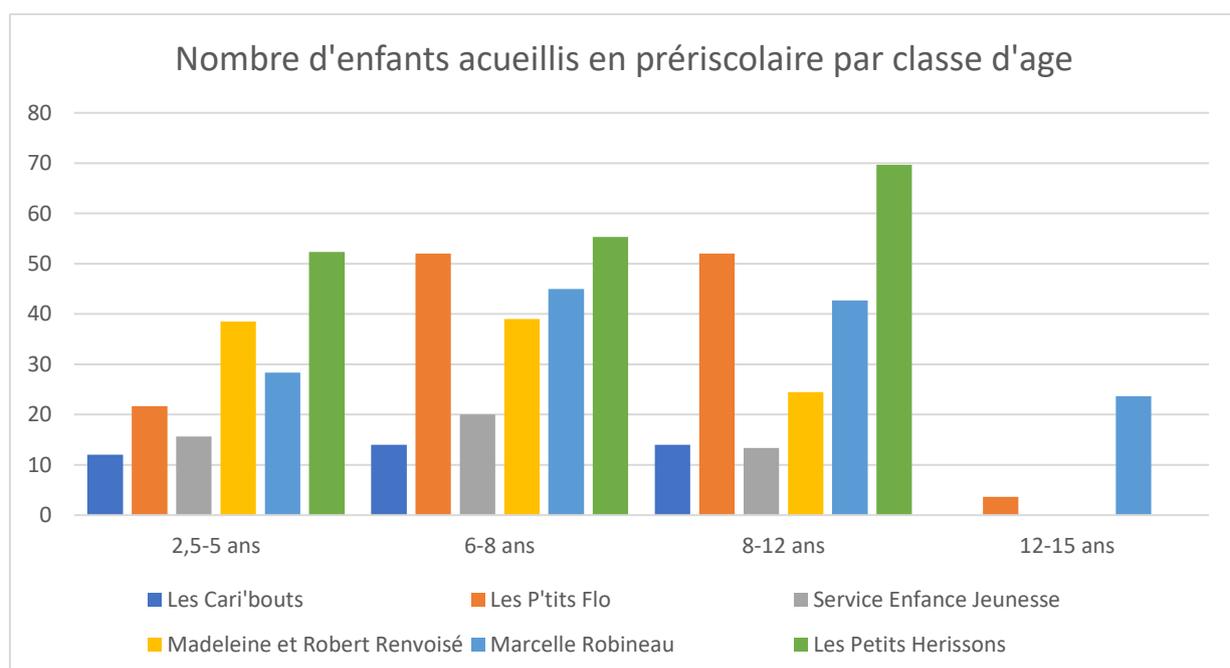
En effet, l'ALSH Madeleine et Robert Renvoisé a accueilli significativement plus d'enfants au cours de ces 2 dernières années (+58 enfants accueillis en 2 ans). Hormis cette particularité, les effectifs des structures sont relativement constants.



Il est à noter que les P'tits Flo et Madeleine et Robert Renvoisé se déclarent être à certains moments en surcapacité. En effet de 15 à 20 enfants sont sur liste d'attente par an pour Saint-Florentin et une quinzaine pour Briennon-sur-Armançon.

Les ALSH peuvent accueillir des enfants d'âge assez divers (de 2 ans et demi à 15 ans), il convient donc de s'intéresser aux structures du territoire à travers ce prisme particulier.

Les graphiques ci-après sont réalisés avec la moyenne des données annuelles par structure de 2019 à 2021.



On constate que l'ensemble des classes d'âge sollicite les services périscolaires.

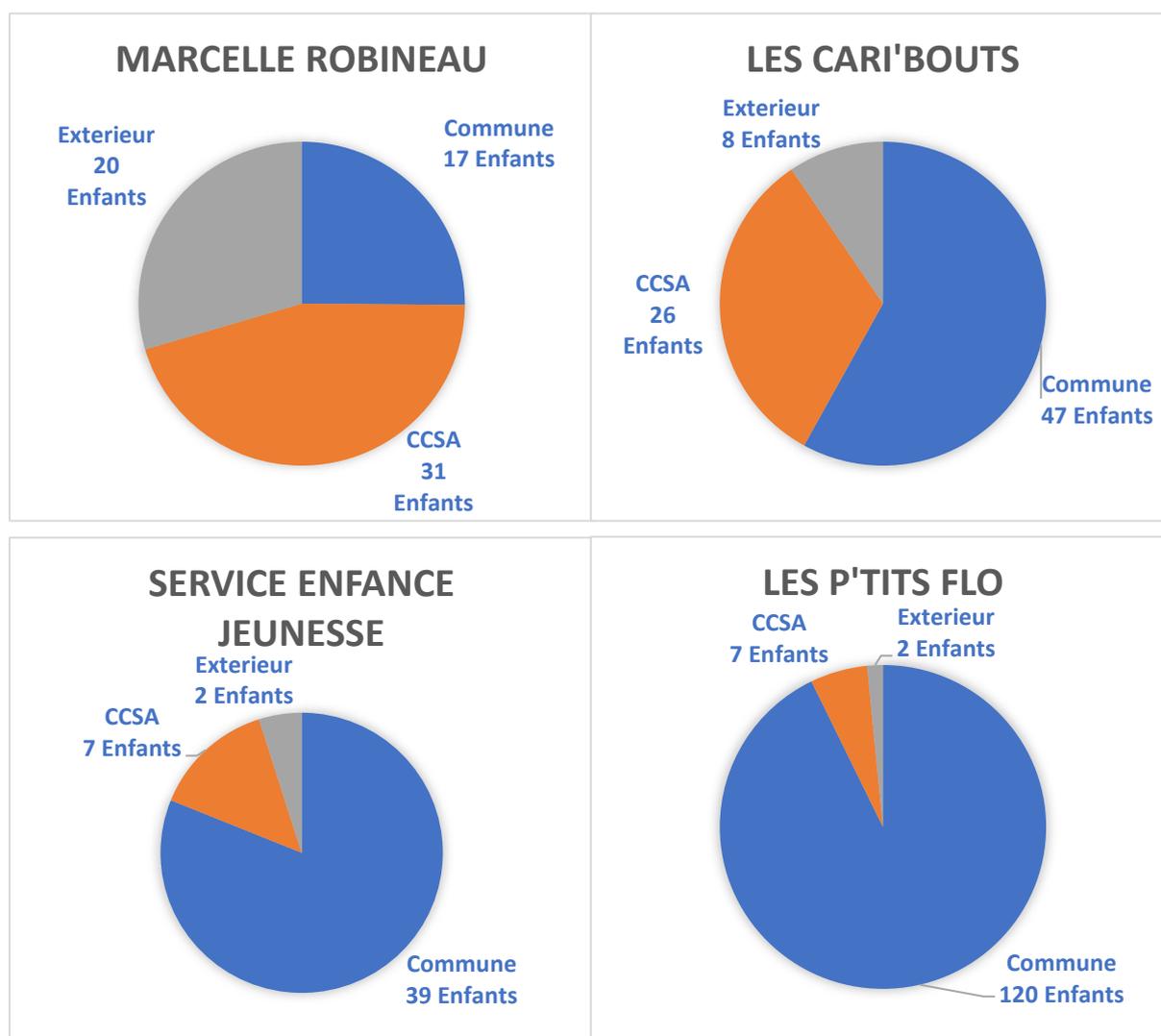
Certaines ALSH accueillent majoritairement les plus jeunes (Madeleine et Robert Renvoisé) quand d'autres se destinent plus aux 6-12 ans (Les P'tits Flo).

De plus, les structures de Saint-Florentin et de Seignelay semblent être les seules à accueillir en périscolaire des enfants de plus de 12 ans.

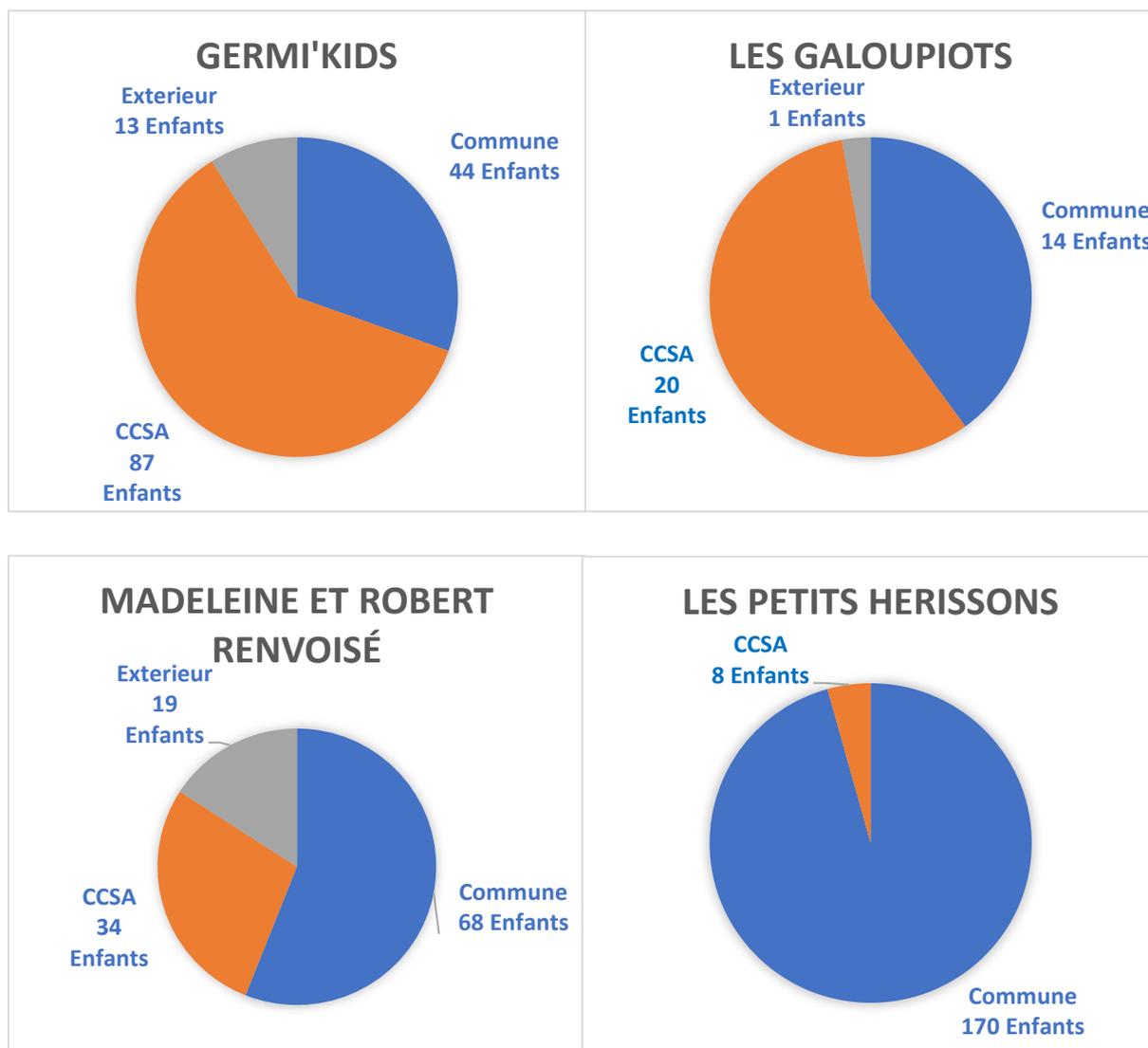
Au niveau des évolutions dans le temps, l'établissement de Briennon-sur-Armançon est en augmentation de capacité constante sur les 2,5-5 ans et 6-8 ans.

Il s'agit enfin de comprendre les dynamiques territoriales à l'œuvre sur le territoire concernant les services périscolaires. Nous allons donc nous intéresser à la provenance des enfants accueillis dans les structures.

Pour ce faire, les résultats présentés ont été construits grâce à une moyenne des 3 dernières années. Les résultats sont assez différents en fonction des structures.



On constate donc que si les P'tits Flo de la ville de Saint-Florentin accueille une grande majorité d'enfants de la Commune, ce qui n'est pas le cas des autres structures.



En effet, en ce qui concerne Marcelle Robineau (Seignelay), plus d'un quart des enfants inscrits viennent de l'extérieur du territoire communautaire et seulement ¼ proviennent de la commune d'implantation. On peut expliquer cela par une relative proximité avec l'Auxerrois.

C'est également le cas pour Germi'Kids et les Galoupiots où plus de la moitié des enfants proviennent d'autres communes de la CCSA que la commune d'implantation.

Les Petits Hérissons à Héry accueille quant à eux quasiment exclusivement des enfants issus de la commune.

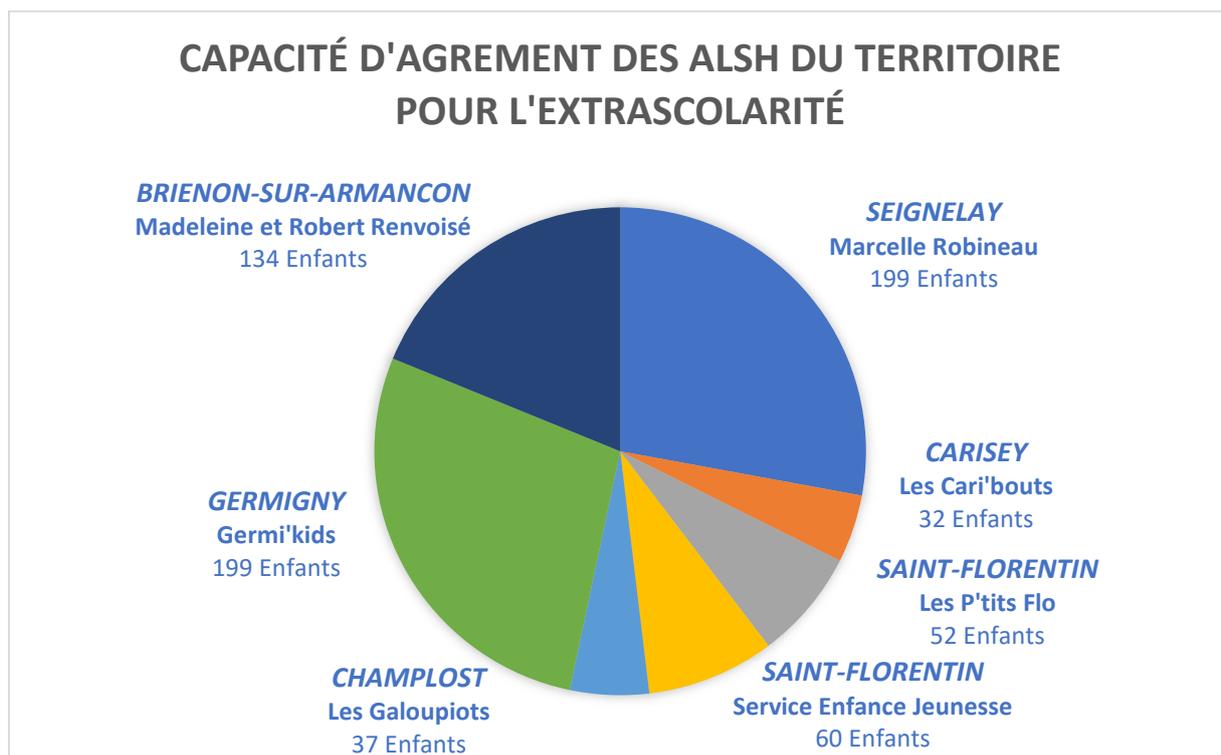
Enfin les structures de Carisey et de Briennon-sur-Armançon affichent toutes deux plus de 50% d'enfants de la Commune avec une ouverture aux enfants d'autres municipalités.

À savoir que les données sur la provenance des enfants pour les Cari'bouts englobent à la fois le périscolaire et l'extrascolaire.

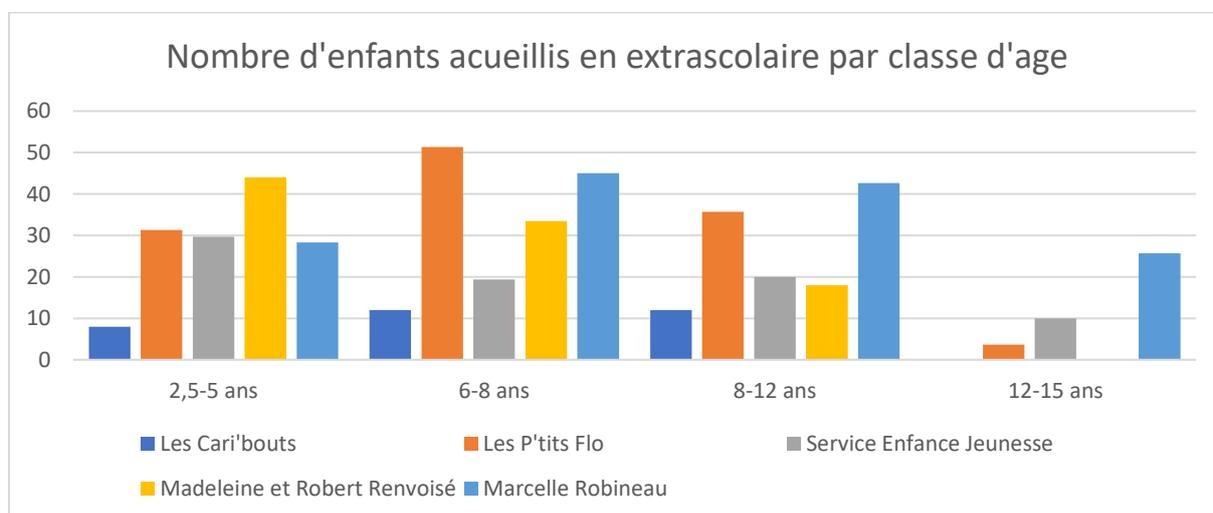
### 3) L'extrascolaire

Les activités extrascolaires sont les activités dédiées aux enfants qui sont pratiquées en dehors du cadre scolaire. On est ici dans le cadre du centre de loisirs, les structures s'appuient également sur un projet pédagogique.

Sur le territoire nous retrouvons les mêmes établissements que précédemment à l'exception des multi sites de Beaumont et Mont-Saint-Sulpice dont l'accueil extrascolaire ne se fait qu'à Seignelay, ainsi que l'établissement d'Héry.



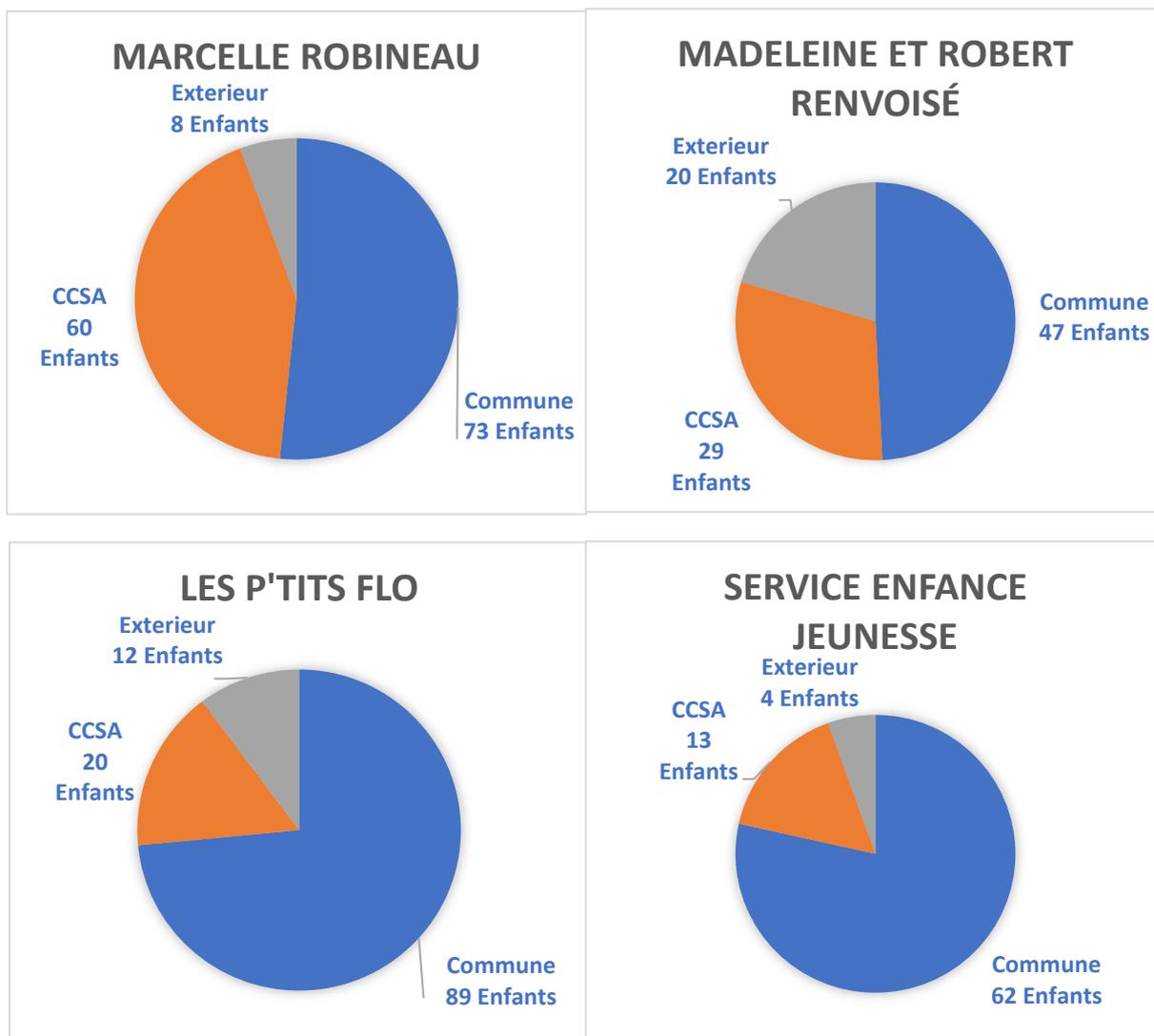
Ainsi, les principaux centres d'accueil du territoire en termes de capacité se situent à Briennon-sur-Armancon, Germigny et Seignelay. En effet ces structures représentent près des trois quarts des places disponibles.



On constate également que, comme pour le périscolaire, les structures n'accueillent pas toutes des enfants de mêmes âges pour leurs activités.

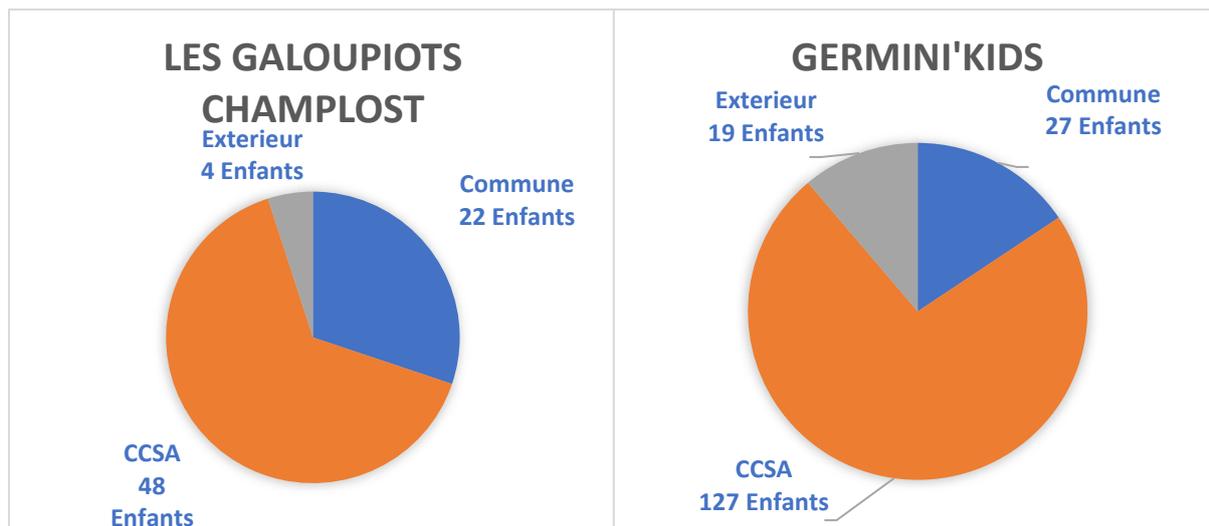
Ainsi, l'ALSH de Seignelay accueille des enfants relativement âgés, tandis que celle de Briennon-sur-Armançon est plus tournée vers les jeunes enfants.

De la même manière que pour le périscolaire, nous pouvons nous intéresser à la provenance des enfants accueillis dans les structures.



On constate que Marcelle Robineau (Seignelay) accueille relativement beaucoup moins d'enfants de l'extérieur du territoire en extrascolaire qu'en périscolaire.

Les établissements de Briennon-sur-Armançon (Madeleine et Robert Renvoisé) et de Saint-Florentin (Les P'tits Flo) accueillent tous deux relativement plus d'enfants de la CCSA ainsi que de l'extérieur et un peu moins d'enfants de la Commune en extrascolaire qu'en périscolaire.

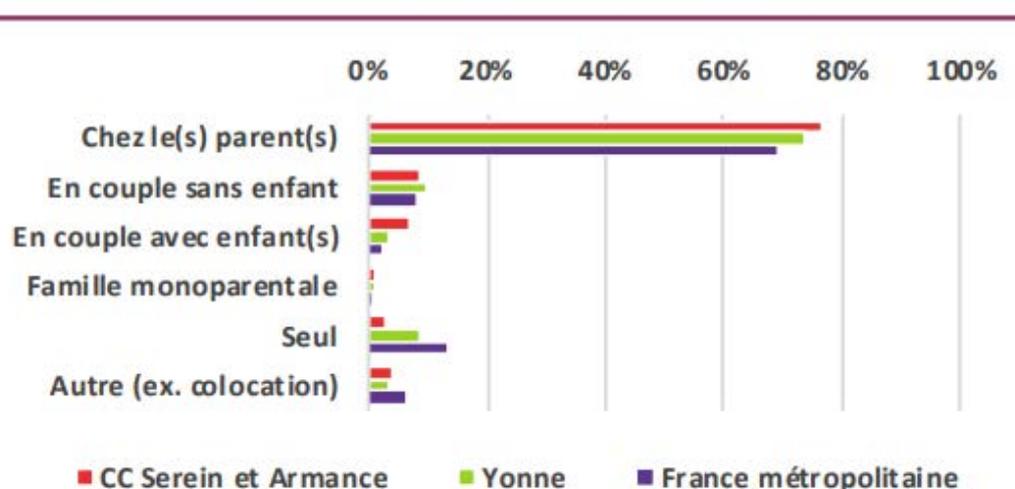


Enfin, on peut faire un constat similaire avec les structures de Champlost et de Germigny qui accueillent d'avantage d'enfants du territoire communautaire en extrascolaire qu'en périscolaire.

### C) Les actions en faveur de l'insertion dans la vie active

Nous avons déjà identifié que le territoire ne comportait pas de lycée ou d'établissement de formation. Ainsi, les 15-16 ans doivent sortir du territoire pour poursuivent leurs études. Généralement jusqu'à 18 ans celles-ci s'effectuent en restant hébergé au domicile familial avec des trajets journaliers.

### Mode de cohabitation des 15-24 ans



Source : INSEE 2018

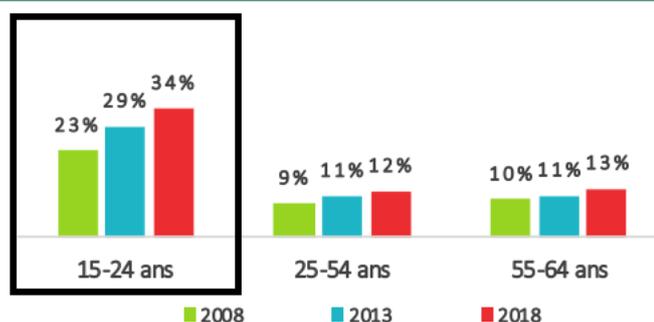
On observe en effet qu'en moyenne les adolescents et les jeunes adultes restent plus longtemps au domicile familial en Serein et Armance que dans l'Yonne ou au niveau national. De plus, on observe une plus forte proportion des foyers en couple avec enfants qu'en France métropolitaine.

Une fois leur parcours scolaire terminé les jeunes adultes vont soit quitter le territoire, soit se diriger vers un emploi en Serein et Armance. Il est donc important de comprendre la situation des jeunes vis-à-vis de l'insertion dans la vie active.

On constate d'après l'INSEE, que comme au niveau national les jeunes de 15-24 ans éprouvent de grandes difficultés à trouver un emploi.

En effet en 2018, en Serein et Armance, 34% d'entre eux étaient au chômage. Ce constat est d'autant plus alarmant qu'il est en augmentation dans le temps, passant de 23% en 2008 à 34% 10 ans plus tard.

### Taux de chômage\* par tranche d'âge

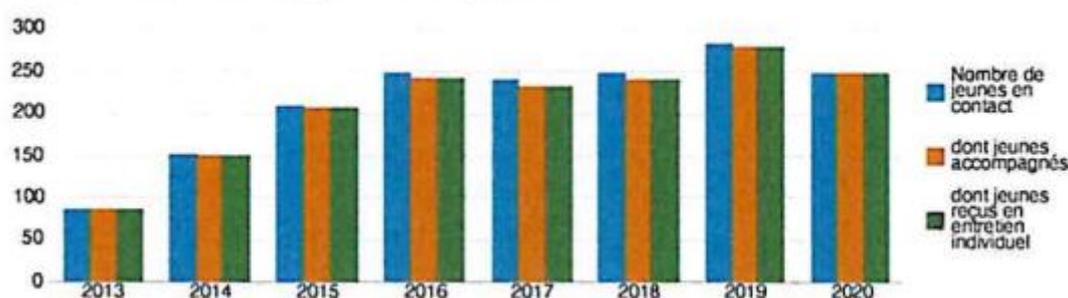


Source : INSEE 2008-2018

Sur le territoire des initiatives existent pour accompagner les jeunes dans leurs démarches et leur professionnalisation. C'est notamment le rôle de la Mission Locale.

En particulier sur l'antenne de Saint-Florentin, cette association a permis en 2020 d'accompagner 247 jeunes dans leurs projets professionnels.

Graphique 3 : Evolution des jeunes accompagnés



La structure s'est développée de façon croissante au fur et à mesure des années jusqu'à atteindre 278 accompagnements en 2019 et 1 278 entretiens individuels avec les jeunes du territoire.

Au niveau des réalisations, c'est 131 contrats de travail signés par les jeunes accompagnés en 2020 dont 4 en alternance et 6 en emplois aidés. Les secteurs d'activités sont divers même si on constate que beaucoup se tournent vers la logistique, le commerce l'agriculture ou l'hôtellerie restauration.

**Tableau 14 : Familles de métiers des contrats signés (toute forme d'emploi) par les jeunes reçus en entretien individuel**

Familles de métiers exercés	Repartition des contrats signés (en %)	Part des contrats signés par les femmes (en %)	Nombre de jeunes concernés*
A-Agriculture et pêche, espace nat./verts, soin anim.	9,9 %	23,1 %	13
D-Commerce, vente et grande distribution	13,0 %	76,5 %	11
E-Communication, média et multimédia	0,8 %	100,0 %	1
F-Construction, BTP	4,6 %	16,7 %	6
G-Hôtellerie restauration, tourisme, loisirs	9,9 %	76,9 %	11
H-Industrie	3,6 %	0,0 %	4
I-Installation et maintenance	0,8 %	0,0 %	1
J-Santé	9,2 %	100,0 %	9
K-Services à la personne et à la collectivité	6,4 %	63,6 %	11
M-Support à l'entreprise	0,8 %	100,0 %	1
N-Transport et logistique	38,2 %	20,0 %	39
Z-Non défini	0,8 %	0,0 %	1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0 %</b>	<b>44,3 %</b>	<b>97</b>

Sur cette année 2020 c'est donc 97 jeunes du territoire suivis par la MiLo qui ont pu entrer sur le marché du travail avec un contrat de travail. Enfin, près de 17% des contrats signés sont des contrats à durée indéterminée.

## Synthèse des échanges

### Atelier Enfance Jeunesse – mardi 14 Décembre 2021

- 26 Participants à l'atelier
- 2 Groupes : L'un travaillant sur l'offre au sein du territoire et l'autre sur la demande

#### 1) L'Offre

##### L'accueil des enfants de 3-11 ans :

On constate une offre linéaire sur le périscolaire et en augmentation sur l'extrascolaire

L'offre semble bien représentée par rapport au territoire

Les établissements notent de bons rapports entre les structures et les familles

Il existe un problème d'accueil le mercredi Après-Midi (fermeture Briennon) ce qui nécessite une répartition des enfants vers les autres centres. Champlost est-il capable d'absorber ? Se posent donc des problèmes de mobilité

##### L'accueil des enfants de 11-17 ans :

Il s'avère important de pouvoir bien identifier les lieux dédiés à la jeunesse.

Sur l'accueil des 16-18 ans il y a un travail de médiation à effectuer sur la déscolarisation et les offres de formations -> Celles-ci sont souvent méconnues par les jeunes

À Saint-Florentin un travail est effectué entre la Mission Locale et le Collège + expérimentation d'un conseil municipal de jeunes. À Briennon-sur-Armançon le travail avec les jeunes se fait via la bibliothèque municipale.

La commune d'Héry travaille sur un projet intergénérationnel associant notamment les jeunes.

À Carisey des activités passerelles sont proposées : brassage d'ado et activités spécifiques – Cette démarche peut être élargie.

On note aussi les ateliers ados à Seignelay allant dans ce sens.

La question de la mobilité se pose ici aussi d'autant que les jeunes n'ont pas de moyens de transport.

##### Budget / Fonctionnement / Locaux :

Afin de pouvoir travailler avec les jeunes il s'avère important de former le personnel municipal à ce public particulier.

La commune de Briennon relève un problème de locaux concernant le périscolaire.

Le recrutement des animateurs à la journée devient de plus en plus fréquent et c'est onéreux. Les structures éprouvent le souhait de relancer les formations BAFA (Problème de calendrier des sessions de formations)

Le budget de fonctionnement assumé par les communes reste lourd (reste à charge important notamment pour celles qui ne bénéficient pas du CEJ)

Les partenaires s'interrogent sur l'évolution des tranches et le partage du coût financier des structures. Partenariat :

Il existe un partenariat avec le collège de St-Florentin. À Briennon le lien se fait via la bibliothèque.

De même de bons partenariats sont en place avec les écoles élémentaires.

Un problème est identifié par rapport à l'arrivée dans les villages pour les collégiens. Ceux-ci rentrent avec le car et arrivent tard ce qui force un accueil périscolaire tardif.

Éducation :

Plusieurs dispositifs sont mis en place au sein des établissements scolaires comme l'APC : « Accompagnement pédagogique au sein des établissements » ou l'opération « Devoirs faits » qui consiste à ne pas rapporter de devoirs à la maison pour les collégiens.

Chaque ALSH rédige son projet éducatif et pédagogique avec les élus et les équipes. C'est ensuite ces projets qui servent de guide à la structure pour ses actions.

Financement :

L'ALSH de Champlost souhaite favoriser l'accueil des enfants du village et des villages partenaires (ceux qui versent une subvention/prestations).

## 2) La demande

Les enfants de 3-10 ans :

Certains centres de loisirs accueillent sur les temps de restauration (déjeuné) jusqu'au CM2. Le plus souvent ce sont les communes qui assurent ce service. On relève cependant moins d'enfants le soir.

On note des modifications des modes de garde dédiés par rapport aux horaires de travail. Ce n'est pas trop le rôle du collectif. La liberté est laissée aux familles de se tourner vers la garde à domicile. Activités à développer ?

Il n'existe pas de stratégie globale à l'échelle du territoire puisque les structures s'adaptent aux besoins des communes et des habitants.

➔ Des partenariats sont à développer entre les communes proches exemple : certaines mutualisations

Les adolescents de 9-11 ans :

On constate une perte de fréquentation des structures à cet âge en périscolaire et en extrascolaire (l'extrascolaire étant à privilégier)

Comment faire le lien entre 9-11 ans jusqu'à 17 ans ?

- Attirer : lieu d'accueil plus adapté
- Apporter un espace d'autonomie pour les devoirs, environnement calme, mobilité
- Gestion : structuration ? Niveau de liberté à donner ? Formation des animateurs ? Mobilité ?
- Problème de créer un ETP et recruter

L'ensemble des partenaires soulèvent l'importance de rappeler que l'éducation des enfants reste le rôle des parents avant tout.

Est-ce qu'il existe une réelle demande des enfants/ados d'être suivis et accompagnés ? Il existe un manque de visibilité et une méconnaissance des besoins.

#### Lisibilité :

Il y a une nécessité de communiquer à destination des familles par les réseaux sociaux, les écoles, les bulletins municipaux, par « petits feuillets » de proximité, Newsletter CCSA

Communiquer entre les structures :

- Communiquer sur l'offre dans un bassin de vie restreint
- Partage d'informations et de bonnes pratiques
- Mutualisation de l'activité – optimisation

#### Parentalité :

Les partenaires font le constat global de désengagement des parents vis-à-vis des structures accueil

- ➔ Nécessité de les impliquer d'avantage et de les sensibiliser à la démarche pédagogique des structures qui vont souvent plus loin que de la simple garde.

On note des différences entre les « petites » et « grandes » communes d'accueil où le lien est peut-être moins facile avec les familles.

#### Financement :

On note peu de demande d'horaires atypiques. Derrière il y a aussi le problème de la rentabilité économique de la structure, il faut que la demande soit conséquente pour l'accueil collectif.

Il existe de gros problèmes de recrutement. On recherche notamment des personnes qualifiées à temps partiel qui induit par là-même une rémunération faible. Possibilité de revalorisation possible des salaires ? -> Cela aurait un coût pour la structure

## Synthèse de l'atelier sur l'enfance et la jeunesse :

### **1. Amélioration du fonctionnement général des structures**

- ↗ Résoudre les difficultés de recrutement et de formation des animateurs en limitant l'impact sur les coûts pour les structures
- ↗ Développer des partenariats entre les communes proches géographiquement comme la mutualisation et le développement d'une communication interne entre acteurs de l'Enfance Jeunesse
- ↗ Nécessité d'impliquer les parents dans la démarche pédagogique des structures
- ↗ Cultiver les spécificités de chaque structure dans une logique de travail collectif autour du partage des bonnes pratiques

### **2. Trouver des solutions concernant le financement des structures**

- ↗ Sur l'évolution des tranches des quotients familiaux
- ↗ Sur le partage du cout financier public / privé des structures
- ↗ Sur la solidarité territoriale

### **3. Enjeux sur les 3 - 10 ans**

- ↗ Conforter une offre linéaire sur le périscolaire et gérer l'augmentation des besoins sur l'extrascolaire
- ↗ Imaginer des solutions pérennes concernant la pause méridienne (dont restauration)
- ↗ Assurer la continuité de l'offre y compris le mercredi après-midi
- ↗ Développer les échanges entre structures : offre existante, partage de bonnes pratiques

### **4. Enjeu sur les 11 - 17 ans**

- ↗ Imaginer des solutions afin de maintenir le lien avec les enfants à cet âge
- ↗ Intégrer des actions à mener contre la déscolarisation et l'orientation
- ↗ Développer des solutions de mobilité des jeunes pour accéder aux activités
- ↗ Partager les démarches inspirantes initiées sur le territoire
- ↗ Assurer la formation des agents municipaux et des élus, professionnalisation à l'accueil des jeunes ainsi que partage des informations entre acteurs

## IV – ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

### Définition (CAF) :

L'animation de la vie sociale, s'appuie sur des équipements de proximité, centres sociaux et espaces de vie sociale. Leur action se fonde sur une démarche globale et sur une dynamique de mobilisation des habitants pour apporter des solutions aux besoins des familles et à leurs difficultés de vie quotidienne, mais aussi pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire.

Lieux-ressources qui proposent des services et activités à finalités sociales et éducatives, ils soutiennent le développement de la participation des usagers habitants afin de leur permettre de contribuer eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions.

### A- L'accompagnement financier à caractère social

La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de l'Yonne a réalisé 4 093 dossiers d'aide sur le territoire Serein Armanche en 2020. On constate une hausse de 11% du nombre de dossier par rapport à 2011 alors que, rappelons-le, la population a eu tendance à légèrement baisser.

En termes de proportion, les dossiers 2020 concernent à 40% des ménages isolés, à 39% des familles avec enfants, à 15% des familles monoparentales et à 6% des familles avec enfants.

		2011	2020	Evolution 2011-2020	
Niveau territorial		CCSA	CCSA	CCSA	YONNE
Nbre de dossiers		3662	4093	11,8%	13,7%
Ménages	Femmes isolées	451	813	80,3%	42,3%
	Hommes isolés	418	828	98,1%	65,9%
	Couples sans enfant	243	245	0,8%	7,3%
Familles	Couples avec enfant	2025	1609	-20,5%	-13,2%
	Monoparents femmes	464	522	12,5%	10,0%
	Monoparents hommes	61	76	24,6%	37,8%
Total allocataires	Femme	3183	3189	0,2%	3,5%
	Homme	2747	2758	0,4%	7,6%

On constate également que de 2011 à 2020 les foyers concernés par des demandes CAF ont beaucoup changé.

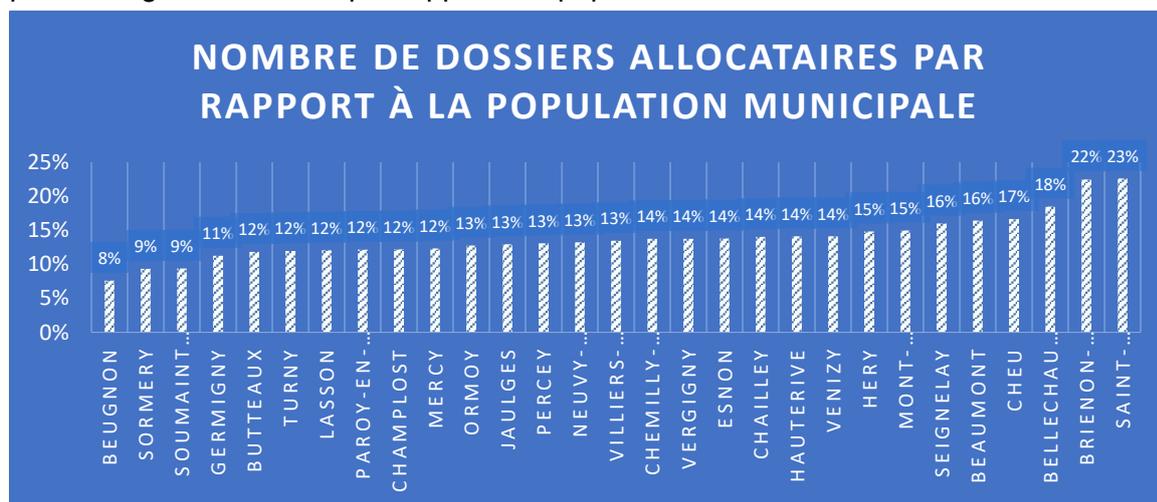
En effet, les dossiers relatifs aux personnes seules ont presque doublé sur le territoire notamment concernant les ménages masculins. Ceux-ci passent de 418 dossiers en 2011 à 828 dossiers en 2020, ce qui double quasiment leur nombre. Le constat est équivalent pour les ménages féminins avec une hausse de 80% sur la même période. Ces éléments sont d'autant plus importants pour le territoire puisque la moyenne départementale observe une hausse du nombre de dossier mais dans une proportion moindre (66% et 42%).

Or nous avons vu précédemment que le nombre de personnes seuls était proportionnellement moins important en Serein et Armance que dans l'Yonne. On en déduit donc que ces dernières années, la situation des personnes seules en Serein et Armance s'est dégradée et qu'envers ces populations un accompagnement est nécessaire.

Concernant les couples sans enfants, le nombre de dossier CAF est stable dans le temps bien qu'il augmente légèrement (7%) si on agrège les données icaunaises. En revanche, les dossiers des couples avec enfants ont eu tendance à diminuer (-20%) et ce plus qu'au niveau départemental (-12%). Quand on sait que cette tranche de population est relativement plus représentée en Serein et Armance qu'au niveau départemental, cela peut constituer une spécificité du territoire à savoir les couples avec enfants ont de moins en moins tendance à avoir des difficultés.

Enfin, le nombre total d'allocataires, quel que soit leur sexe, a eu tendance à se maintenir en Serein et Armance de 2011 à 2020 alors qu'il a légèrement augmenté au niveau départemental.

Le traitement effectué par la Caisse d'Allocation Familiale permet d'avoir une distribution géographique du nombre d'allocataires et donc de dresser, par commune, le pourcentage d'allocataire par rapport à la population totale.



Il en ressort que les deux plus grosses communes du territoire Serein et Armance ont un taux plus important de personnes accompagnées par la CAF (22% pour Briennon-sur-Armançon et 23% pour Saint-Florentin).

C'est somme toute logique puisque ces communes hébergent plus de structures d'accompagnement au public ainsi que des quartiers Habitation à Loyers Modérés (HLM).

En distinguant avec précision le nombre d'allocataires et leur niveau de revenu, on observe une bonne similitude entre les chiffres départementaux et ceux du territoire Serein et Armance.

	CCSA – Allocataires avec enfants	CCSA	Yonne
Nombre d'allocataires	2207	4093	61741
Ressources nulles	133 6 %	527 13 %	8471 14 %
de 0.01 à de 500 €	119 5 %	413 10 %	6936 11 %
de 500 à 1000 €	122 6 %	481 12 %	8336 14 %
de 1000 à 1500 €	216 10 %	672 16 %	10264 17 %
de 1500 à 2000 €	278 13 %	526 13 %	7554 12 %
de 2000 à 2500 €	222 10 %	279 7 %	3625 6 %
de 2500 à 3000 €	205 9 %	231 6 %	3389 5 %
de 3000 à 3500 €	259 12 %	264 6 %	3260 5 %
de 3500 à 4000 €	180 8 %	183 4 %	2591 4 %
de 4000 à 4500 €	166 8 %	166 4 %	1900 3 %
plus de 4500 €	272 12 %	275 7 %	4156 7 %
ressources inconnues	35 2 %	76 2 %	1259 2 %

En effet, près de la moitié (51%) des allocataires sans enfants accompagnés par la CAF en Serein et Armance touche moins de 1 500€ par mois. Au niveau départemental, on retrouve un chiffre similaire avec 55%. Également, on peut estimer qu'en Serein et Armance, les personnes sans enfants percevant de 1 000 à 1 500 € sont, en nombre de dossier, les plus représentées.

En revanche, pour ce qui est des personnes avec enfant accompagnées par la CAF sur le territoire, la moitié (49%) perçoivent moins de 2 500 € par mois. Sur ces dossiers, ce sont ceux qui concernent des foyers touchant de 1500 € à 2 000 € qui sont les plus représentés.

Nous nous sommes intéressés au nombre d'allocataires, mais les fonds perçus par ceux-ci peuvent être très variables. Il convient donc de se pencher maintenant sur la proportion d'aides accordées aux personnes par rapport à leur revenu global.

Ainsi, en affinant, on constate qu'en 2020, ce sont 8,6 % des allocataires qui bénéficient d'un complément de revenu de la CAF pour au moins la moitié de leurs ressources financières totales. Ce taux local est légèrement inférieur à la moyenne départementale qui se situe à un peu plus de 10,6 %.

Allocataires	Dépendance Prestations Caf	Proportion sur l'ensemble des allocataires	Dépendance Prestations Caf	Proportion sur l'ensemble des allocataires
	De 50% à 99 %		à 100%	
CCSA	352	8,60%	561	13,71%
Yonne	6 521	10,56%	8 668	14,04%

De plus, les données fournies par la CAF mettent en lumière que 13,71% des foyers allocataires ne vivent qu'avec les fonds apportés par la CAF. Ce chiffre est sensiblement équivalent, bien qu'inférieur, au niveau départemental (14,04%).

Pour être tout à fait complet sur ce point, il s'agit de s'intéresser aux différentes prestations proposées par la CAF.

En effet, un allocataire peut percevoir plusieurs prestations et ce parce que sa situation lui ouvre des droits à plusieurs titres. Ainsi, bien qu'il y ait 4 093 dossiers d'aides sur le territoire Serein et Armance, le nombre de prestations s'élève à 6 582 prestations.

Nombre d'allocataires par la nature de la prestation	Nombre d'allocataires percevant cette prestation - CCSA	Taux d'allocataires percevant cette prestation - CCSA	Taux d'allocataires icaunais percevant une prestation
Prestations d'entretien AF, CF, ARS et ADI (allocation différentielle)	1 884	46,0%	43,4%
Prestations liées à l'enfance PAJE	638	15,6%	14,3%
Prestations liées au logement l'ALF, l'ALS et l'APL	1 566	38,3%	43,3%
Monoparentalité Rsa majoré et ASF	245	6,0%	6,7%
Invalidité AJPP, AEEH, complément AJPP, complément AAH	526	12,9%	14,0%
Dont AAH	408	10,0%	11,5%
Dont AEEH	131	3,2%	2,7%
Revenus garantis (Aah, Rsa, Ppa, complément aah)	2 302	56,2%	57,4%
Dont RSA	603	14,7%	14,7%
Dont Rsa majoré pour isolement	53	1,3%	1,6%
Dont Rsa jeune	1	0,0%	0,0%
Dont Prime d'Activité	1 461	35,7%	35,7%

Le type de prestations la plus fréquente en Serein et Armance sont les revenus garantis avec 2 302 allocataires et en particulier la prime d'activité (1 461 allocataires).

On constate également que le taux d'allocataires percevant des prestations d'entretien est plus élevé en Serein et Armance que dans l'Yonne. En effet, à l'échelle du territoire communautaire cela représente 46% alors qu'au niveau icaunais 43,4%.

Au total, toutes prestations confondues, ce sont près de 2 millions d'euros qui sont versés mensuellement sur le territoire Serein Armance.

<i>Prestations versées pour le mois de DECEMBRE 2020</i>	CCSA	Yonne
<i>Nombre d'allocataires concernés</i>	4 093	6 1741
<i>Nombre de prestations versées</i>	6 582	100 969
<i>Montant total des prestations versées</i>	2 001 692 €	30 397 455 €

La population résident sur le territoire communautaire représentent 7.2% de la population de L'Yonne et bénéficie, à la vue des données ci-dessus fournie par la CAF, de 6,5% des prestations versées sur le département.

### **Cas particulier du handicap :**

La Caf de l'Yonne souhaite favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap au sein des structures d'accueil du jeune enfant et des centres de loisirs. Au-delà des prestations liées au handicap, la CAF mène des actions auprès des structures d'accueil afin que les enfants y soient accueillis.

<b>Bénéficiaires AAH</b>	<b>408</b>
Familles bénéficiaires AEEH de moins de 6 ans	43
Familles bénéficiaires AEEH de plus de 6 ans	125
Enfants bénéficiaires AEEH de moins de 6 ans	57
Enfants bénéficiaires AEEH de plus de 6 ans	273
Enfants accueillis dans les structures	1
Structures ayant bénéficié d'un financement handicap	
Structures ayant bénéficié du label	
Structures ayant bénéficié d'une formation « sensibilisation au handicap »	

Il est à noter que nombre de commune mènent des actions dédiées aux personnes en situation de handicap. Il s'agit notamment d'accueillir les personnes et de les accompagner dans leurs démarches administratives vis-à-vis de la Maison Départementale des Personnes Handicapés (MDPH).

## **B – Les dispositifs d’animation territoriaux**

### **① - L’action du Conseil Départemental de l’Yonne**

Le Conseil Départemental a récemment modifié sa méthodologie d'intervention sociale.

D’ici 2023, les travailleurs sociaux doivent dans cette optique participer à l’élaboration, la mise en œuvre et/ou la promotion d’actions de développement social, aux côtés des habitants et des acteurs du territoire.

L’action sociale sectorisée s’appuie et développe des projets d’intérêt collectif et d’intérêt général. Elle se veut un moyen de conforter le vivre ensemble sur le territoire Serein et Armance et est complémentaire de l’action sociale individuelle mise en œuvre par les professionnels intervenant sur le secteur.

Le Conseil Départemental prend racine sur le territoire, associant les acteurs locaux (travailleurs sociaux, élus, tissu associatif, tissu économique, etc.), et promeut la participation active des personnes aux actions (construction et mise en œuvre) pour favoriser leur citoyenneté.

### **② - L’action des Communes et des Centres Communaux d’Action Sociale :**

La commune exerce ses compétences en matière d’aide sociale facultative grâce au centre communal d’action sociale (CCAS). Ce sont des établissements publics administratifs locaux agissant dans le domaine de l’action sociale. Le CCAS est rattaché à la commune, mais il est géré par un conseil d’administration et bénéficie de ressources propres.

La création d’un CCAS dans chaque commune était une obligation dans la loi du 6 janvier 1986. Elle est devenue facultative pour celles peuplées de moins de 1 500 habitants depuis l’adoption de la loi « Notre » du 7 août 2015. Ces communes peuvent encore créer des CCAS ou continuer de disposer des centres existants.

Sur le territoire Serein et Armance, ce sont 12 communes sur 29 qui disposent d’un CCAS formalisé.

En 2021 un état des lieux a été réalisé par l’intercommunalité pour avoir une vision globale sur l’accompagnement des CCAS. Ainsi un questionnaire a été complété par les communes et ce sont les résultats compilés de cette étude qui vont être détaillés ci-après (Taux de retour 27/29 communes).

<b>Nombre de CCAS sur le territoire</b>	<b>14 CCAS</b>
Nombre de communes ayant un CCAS	12 Communes
Nombre de structures locales ayant une autre forme que le CCAS et œuvrant dans l’action sociale	4 Structures
Nombre de communes ayant des actions à destination des personnes âgées	27 Communes
Nombre de communes ayant des actions à destination des personnes en situation de handicaps	8 Communes
Nombre de communes ayant des actions à destination des jeunes et adolescents	17 Communes

On constate également que certaines communes ont fait le choix d'avoir des structures plus souples œuvrant dans le domaine du sociale. C'est notamment le cas de 4 communes qui ont opté pour la création de commission dédiée ou de comité consultatif.

Les actions peuvent concerner l'ensemble des personnes en situation de fragilité : personnes âgées et handicapées, jeunes et adolescents, médiation pénale, animation des quartiers, participation aux dispositifs d'insertion sociale et professionnelle, partenariat avec Pôle emploi, missions locales, actions de prévention...

En l'occurrence, les communes de Serein et Armance mettent toutes en place des actions spécifiques à destination des personnes âgées. Ces actions vont des colis de fin d'année à la création de formation à l'usage du numérique.

Le second public identifié par les communes du territoire sont les jeunes. En effet, 17 municipalités accompagnent les enfants à travers des cartes cadeaux ou des dispositifs d'animation.

L'ensemble des actions recensées lors de cette étude sont disponibles en annexe.

## C – Les autres acteurs de l'animation territoriale

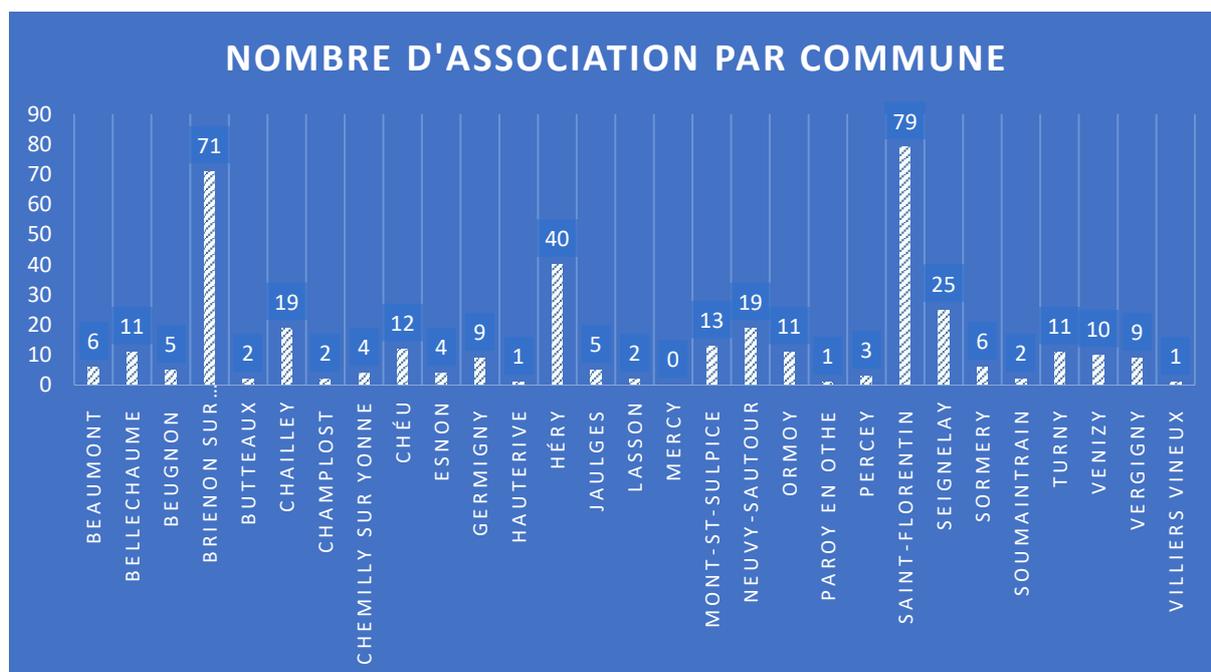
### ① - Les associations locales

L'Office de Tourisme Serein et Armance recense 383 associations sur le territoire communautaire en 2021. Celles-ci s'avèrent être un vecteur important d'animation du tissu local et d'échange entre les citoyens.

En détail, on dénombre 68 associations œuvrant dans l'animation locale comme l'organisation de foires, de festivités, d'associations de parents d'élèves ou d'activités à destination des seniors. Il existe également 35 associations relevant du secteur culturel allant du théâtre, aux échanges culturels ; du cinéma à l'art musical (chorale, musique, orgue).

Enfin 13 associations se destinent à la conservation et la promotion du patrimoine, 12 à défense et la préservation de l'environnement et 4 à l'aide humanitaire (Croix Rouge et Restos du Cœur).

De manière générale, on peut tirer une répartition géographique des associations déclarées en Serein et Armance.



On constate que les communes ayant une population plus importante disposent d'un tissu associatif plus fourni. En revanche, il est important de relever qu'une vie associative est tout de même présente sur la quasi intégralité des communes du territoire.

### ② - Focus sur l'animation sportive

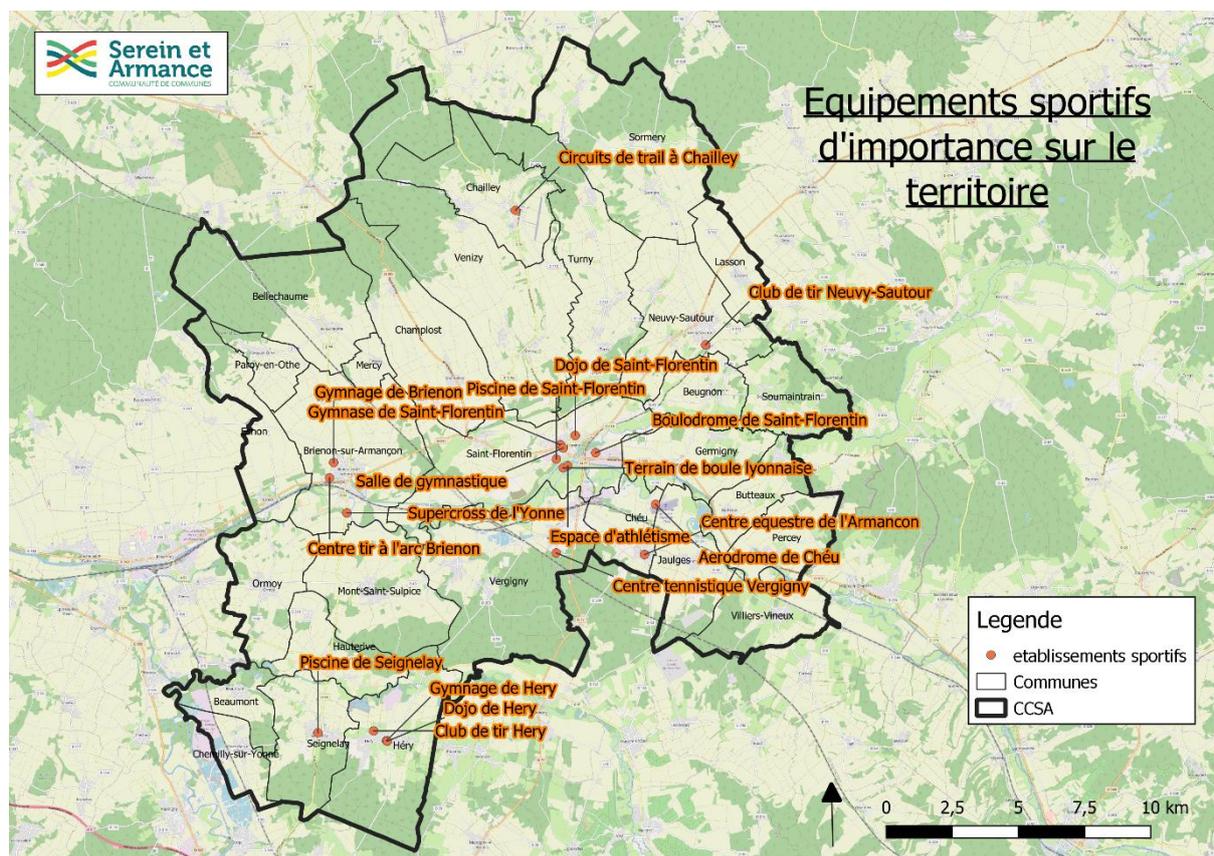
En particulier les communes du territoire de Serein et Armance accueillent 72 associations sportives. On recense notamment 3 associations omnisports œuvrant dans des activités plurielles sur Briennon-sur-Armançon, Héry et Saint-Florentin.

Pour ce faire, l'ensemble du territoire est doté d'équipements permettant la pratique individuelle ou collective. C'est le cas de salle polyvalente, de stade de football ou de city-stade ainsi que

de cours de tennis. Ces équipements sont le plus souvent mis à disposition par et pour la commune.

En revanche, il est possible d'identifier des équipements plus importants dont la spécificité va attirer des habitants des communes et des espaces voisins.

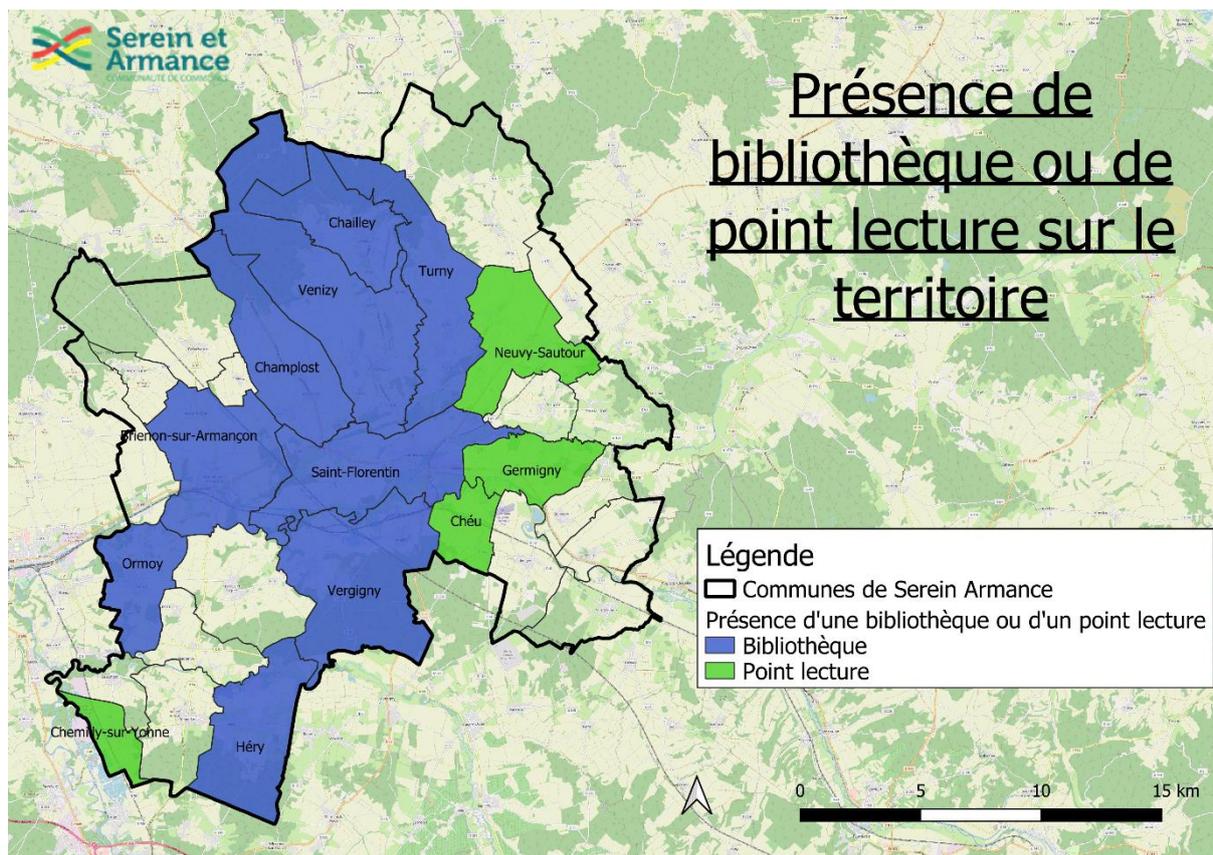
On peut ainsi identifier 19 équipements particulièrement structurants pour la pratique sportive sur le territoire.



Il est important de signaler que la pratique sportive peut également avoir lieu en pleine nature : trail, randonnée, vélo, pêche, chasse, etc. Ces activités contribuent également à l'animation de la vie sociale du territoire.

### ③ - Focus sur les autres animations

Il est à noter que des services publics participent également à l'animation territoriale dont les bibliothèques et médiathèques.



Par ailleurs, il faut prendre en compte les deux aires de baignade (Brienon-sur-Armançon et Saint-Florentin) qui constituent également des bons vecteurs d'animation sociale.

Enfin, sur le territoire sont présents des associations ou des sociétés spécialisées dans l'accueil d'évènement à destination des enfants/adolescents (AVL, Poney des 4 saisons, etc....).

Ce sont des structures qui concourent par leurs actions à la dynamisation de l'animation sociale sur le territoire.

En parallèle, le territoire accueille chaque année des événements culturels ou festifs (essentiellement en période estivale) qui contribuent au renforcement de l'offre d'animation du territoire

- ⇒ Festival en Othe (dont programme Festi-coccinelle à destination des centres de loisirs)
- ⇒ Forestival (Brienon-sur-Armançon)
- ⇒ Théâtre perché (Brienon-sur-Armançon)
- ⇒ Bistrot Nomades (sur l'ensemble du territoire)
- ⇒ Diverses activités festives sur les communes du territoire

Ce sont autant d'évènements qui concourent au renforcement du lien social entre les individus et les générations.

## Synthèse des échanges

### Atelier Animation de la Vie Sociale – jeudi 13 Janvier 2022

30 participants à l'atelier

2 Groupes : l'un travaillant sur l'offre au sein du territoire et l'autre sur la demande

#### 3) L'Offre

##### Dispositifs de repérages et d'accompagnement :

Les services départementaux de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) travaillent par « informations préoccupante » qu'ils font remonter au Conseil Départemental et qu'il traitent.

Le seul centre social du territoire se situe à Saint-Florentin (actions à Saint-Florentin + quelques communes mais peut intervenir sur toutes) : local adapté, réseau de partenaires constitué, démarches collectives

Celui-ci travaille avec différentes commissions sur différents sujets : parentalité, citoyenneté, logement, mobilité, vieillesse

Certains financements sont possibles pour organiser des projets à l'échelle de plusieurs communes

- ➔ Nécessité de travailler en réseau et en partenariat (3 espaces en accord avec la nouvelle répartition départementale)

La commune de Briennon-sur-Armançon quant à elle s'appuie sur son agence postale et sur les services de bibliothèque qui travaillent 2h par semaine avec le collègue + portage de livres à domicile bien au-delà de Briennon (lien social et comble certains problèmes de mobilité)

La bibliothèque de Chailley est à disposition des enfants le midi + animations et jeux

##### Actions des CCAS :

Concernant les aides financières, les communes passent par des bons alimentaires ou aides pour le gaz (attention à ce que celles-ci ne deviennent pas automatiques).

Les communes méconnaissent les dispositifs globaux. Il pourrait être intéressant de les connaître pour que les CCAS puissent mieux orienter les personnes.

De même pour les services de la Police Municipale qui ne savent pas forcément vers qui se tourner au vu des affaires très diverses auxquelles ils sont confrontés.

Enfin, certains problèmes remontés par les communes ne font pas l'objet de retour spécifiques et laisse dans l'expectative les élus locaux. Il serait intéressant d'avoir au moins le retour sur la prise en compte du dossier par les partenaires.

- ➔ Nouveau site Y-Solidarités, à alimenter avec nos informations

- ➔ Problèmes de méconnaissance des communes et des personnes relais sur des problématiques identifiées

Le Conseil Départementale de l'Yonne rencontre les mêmes problématiques de méconnaissance des accompagnements des communes. Il serait intéressant d'avoir un document retraçant les différents services proposés sur le territoire.

Le CD89 peut faire des bons d'achats pour les familles avec enfants.

#### Nouvelle organisation des services départementaux :

Le CD89 va revoir son organisation de travail : tout le territoire va dépendre de l'UTS de Migennes et 5 personnes seront dédiés au territoire. L'organisation est en cours -> rédaction d'un projet social de territoire

La CC sera surement partagée en 3 territoires d'intervention : Brienon-sur-Armançon / Saint-florentin / Seignelay

L'objectif est un renouveau des services départementaux qui souhaitent également pouvoir aller à la rencontre des maires pour faire du hors les murs avec un local mis à disposition. Cela donnera la possibilité d'intervenir sur place.

#### Actions des associations :

Concernant le sport sur le territoire : l'Entente Sportive Florentinoise recense près de 1 000 adhérents avec 1/3 de Saint-Florentin, 1/3 CCSSA, 1/3 Autres

Il est cependant constaté un gros problème de perte de bénévoles au fur et à mesure du temps pour l'animation. Le sport associatif est devenu un bien de consommation et un mode de garde pour les enfants -> désabusement des bénévoles et manque d'implication des parents.

Pour les associations caritatives, la Croix rouge œuvre avec 27 adhérents et le secours populaire participe à des distributions alimentaires en lien avec le Conseil Départemental -> itinérance dans la CCSSA pour distribution de colis avec le dispositif Croix Rouge sur Roues. Formations au secourisme et aides administratives

- ➔ Enjeux sur le bénévolat, comment former, pousser, animer un réseau de bénévoles ?

#### Problèmes globaux énoncés :

- ➔ Enjeux sur la mobilité de manière générale
- ➔ Méconnaissance globale des acteurs

## 4) La demande

#### Enjeux du repérage du public cible

Pour accompagner les personnes il s'agit déjà de les identifier. Les personnes les plus dans le besoin ne font pas les recours. Travail d'identification et de communication

- Dans les écoles : rôle important de médiateur
- Repérer les impayés notamment taxes locales

➤ S'appuyer sur le voisinage et la Police Municipale

Des personnes se manifestent d'elles-mêmes mais les problèmes rencontrés peuvent s'avérer très délicats : violences, accidents, logements insalubres. Il y a une confiance à nouer et des méthodes à acquérir pour les équipes municipales afin de recevoir dans les meilleures conditions les administrés.

- ➔ Nécessité de former les acteurs locaux à réagir correctement face aux situations rencontrées
- ➔ De manière générale manque de communication pour le repérage

Accompagnement par les communes :

Il existe des possibilités d'aides alimentaires via la banque alimentaire, colis d'urgence, croix rouge, resto du cœur. Des besoins plus importants sur Chailley et Turny. Ces aides sont soumises à un rendez-vous d'accompagnement par le CD ou une structure sociale.

De même, des bons alimentaires peuvent être intéressants mais attention à ne pas rendre cet accompagnement automatique (exemple de la personne qui considère que c'est un dû)

- ➔ Attention au surcroît de travail dans les mairies, envisager un travail global
- ➔ Nécessité de communiquer facilement et communiquer utile !

Il y a des préoccupations particulières vis-à-vis des personnes en situation de handicap :  
Quelles orientations ? Soutien aux revenus périscolaire ? Soutien aux aidants ?

## Synthèse de l'atelier sur l'animation de la vie sociale :

### **1. Nécessité d'identifier les dynamiques locales**

- ↪ Recensement des associations porteuses de dynamique sur le territoire en s'appuyant sur les services communaux et para-communaux
- ↪ Accentuer la communication pour mieux cibler les publics à la recherche d'animation

### **2. Consolider l'existant et développer l'offre de service**

- ↪ S'appuyer sur le tissu associatif et faire émerger de nouveaux projets
- ↪ Conforter le bénévolat notamment sportif : Comment former, encourager et animer un réseau de bénévoles ? Impliquer d'avantage les parents

### **3. Coordonner l'offre de l'animation sociale**

- ↪ S'inspirer de l'action de l'Espace Famille Florentinois pour le dupliquer sur 2 autres sous-secteurs Briennon-sur-Armançon et Héry-Seignelay
- ↪ Avoir davantage de partage de connaissances et de bonnes pratiques  
Exemple : formations, contacts
- ↪ Penser une communication globale, efficace et utile pour les habitants en étant moins chronophage pour les communes

### **4. Renforcer la communication entre les acteurs de l'animation**

- ↪ À destination de la population sur les services existants
- ↪ Entre acteurs de l'animation territoriale afin d'avoir une meilleure vision des différentes structures d'accueil

## V – ACCES AUX DROITS

Définition (Robert LAFORE dans Regards 2014/2N°46) :

L'accès au droit consiste à offrir, dans des lieux accessibles à tous, des services :

- d'information sur les droits et devoirs des personnes,
- d'orientation vers les structures chargées d'assurer ou de faciliter l'exercice des droits,
- d'aide à l'accomplissement des démarches nécessaires à l'exercice d'un droit ou l'exécution d'une obligation,
- d'assistance par un professionnel compétent au cours de procédures non juridictionnelles, devant certaines commissions ou devant certaines administrations,
- de consultations juridiques et d'assistance pour la rédaction ou la conclusion d'actes juridiques.

L'accès au droit est une politique publique transversale ayant pour objectif de développer un réseau de services de proximité afin d'assurer l'égal accès de tous les citoyens au droit, et notamment les publics les plus en difficulté. L'accès au droit permet ainsi de lutter contre la pauvreté et l'exclusion des personnes les plus vulnérables et/ou les plus isolées.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Yonne souhaite accompagner les familles allocataires dans l'ouverture de leurs droits, ouverts par la Caf ou par d'autres partenaires (Conseil Départemental, les aides extra-légales des Centres Communaux d'Action Sociale...).

La Caf soutient également les familles confrontées à des événements ou à des difficultés de la vie familiale (naissance, décès, séparation...).

<b>Nombre de contacts allocataires du territoire ayant eu un contact avec la Caf</b>	<b>Nombre total de contacts</b>	<b>3 975</b>
	Dont nombre de contacts physiques	827
	Dont nombre de contacts téléphoniques	3 099
<b>Nombre de rendez-vous des droits (Travail social et Rsa)</b>	<b>Nombre total de rendez-vous des droits</b>	<b>49</b>
	Dont Rdv Caf pour instruction du RSA	2

Ainsi, sur le territoire Serein et Armance, la Caisse d'Allocation Familiale a échangé en 2020 avec 3 975 personnes. Si l'on met cela en perspective avec les 4 093 allocataires présents sur le territoire, quasiment tous ont donc été contactés au cours de l'année.

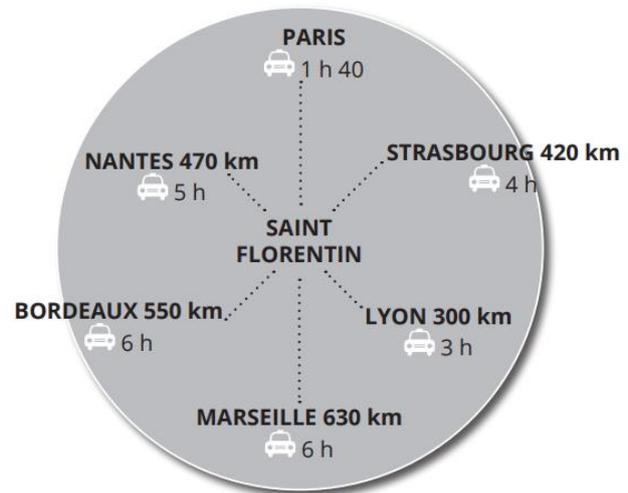
Notre étude sur l'accès aux droits se divisera en 4 parties relatives aux 4 droits principaux identifiés comme étant à enjeux sur le territoire : l'accès à la mobilité, l'accès au logement, l'accès à la santé et l'accès aux services de proximité.

## A) Mobilité

Le territoire Serein et Armance était à dominante rurale, la mobilité est une composante primordiale pour les habitants et conditionnent leur accès à des services et des infrastructures. L'espace communautaire bénéficie de dessertes routières, ferroviaires et fluviales.

Au niveau routier, le territoire est traversé par la Route Nationale 77 qui relie Troyes à Auxerre. Cet axe permet notamment de rejoindre l'A6 d'un côté et l'A5 de l'autre.

Pour ce qui est transport en commun de courte portée, le territoire s'appuie sur une organisation de mobilité par des cars organisé par la SNCF. Cette solution permet de rejoindre Troyes et d'accéder à la Région Grand Est. Ainsi que sur le réseau régional Mobigo pour rejoindre Auxerre le chef-lieu départemental.



Pour rejoindre des destinations plus éloignées, la gare SNCF Saint-Florentin-Vergigny assure une desserte toutes les 2 heures vers Paris, ainsi qu'en direction de Dijon et Lyon. Cette liaison permet d'une part d'accéder à la capitale de façon sûre et rapide ce qui est une opportunité pour faciliter l'accès au territoire des résidents franciliens.

Enfin, le territoire est traversé par le canal de Bourgogne ce qui permet une mobilité fluviale et cyclable puisqu'il est longé par une piste cyclable reliant Migennes et le centre de l'Yonne à Dijon. Ces dessertes rendent donc possible la réalisation d'une boucle cyclable en Bourgogne en passant par le canal du nivernais et celui du centre.

De manière globale, l'espace intercommunal Serein et Armance bénéficie de réseaux de mobilité assez divers pour se déplacer de façon individuelle ou collective, en local ou à moyenne distance.

Cependant à ce jour, il n'existe pas de schéma de mobilité en tant que tel.

Le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté assure des missions de service public de transport via le dispositif « Mobigo » qui relie Saint-Florentin à Auxerre en ligne régulière. Il existe également des lignes de transport à la demande avec Boeurs-en-Othe et Arces Dilo.

Par ailleurs, une ligne SNCF TER permet d'accéder à Troyes via la liaison Auxerre-Troyes.

Enfin, le Conseil Régional réalise des missions de transport scolaire sur le territoire communautaire. La Ville de Saint-Florentin pour sa part assure elle-même la collecte des élèves de son territoire.

## B) Logement

En 2020, le nombre de logements sociaux comptabilisés pour la CC Serein et Armançe était de 882 logements, soit 9% des logements.

Le nombre de logements sociaux par rapport au nombre de logement classique est relativement faible en Serein et Armançe puisque le taux de logement sociaux est de 8,5% en 2020 contre 13,6% au niveau départemental.

### Part des logements sociaux parmi les résidences principales



Source : RPLS, 2020

Indicateurs clés - Taux de logements sociaux\*, taux de vacance, date moyenne de construction, loyer moyen, DPE\* énergie D, E, F ou G (énergivore)

	Taux de logements sociaux	Taux de vacance du parc social	Date moyenne de construction	Loyer moyen au m <sup>2</sup>	DPE égal à D, E, F ou G
CC Serein et Armançe	8,5%	5,8%	1978	5,0 €	86%
Saint - Florentin	31,4%	5,8%	1975	5,0 €	86%
Yonne	13,6%	4,5%	1981	5,2 €	77%
Bourg. - Franche - Comté	14,8%	5,3%	1979	5,3 €	69%
France métropolitaine	16,1%	2,8%	1982	5,9 €	56%

Source : Répertoire sur le Parc Locatif Social, 2020

En revanche on constate une perméabilité énergétique des logements, 86% de ceux-ci ont sont très consommateurs en énergie contre 69% en Bourgogne-France-Comté.

Plus spécifiquement concernant le logement adapté aux personnes âgées, nous avons vu précédemment que les besoins étaient relativement importants sur le territoire : 14,1 % des plus de 75 ans vivent dans un établissement pour personnes âgées en Serein et Armançe en 2018.

Ainsi pour faire face à cette demande, le territoire est équipé de 4 maisons de retraite :

2 structures publiques

- ⇒ Résidence les Hortensias (Saint-Florentin)
- ⇒ Résidence Joséphine Normand (Brienon-sur-Armançon / Seignelay)

2 entités privées

- ⇒ Résidence Saint-Charles (Saint Florentin)
- ⇒ Résidence Saint-Loup (Brienon sur Armançon)

À noter, que 2 résidences « seniors » sont en cours de construction sur le territoire (*Données statistiques à venir*)

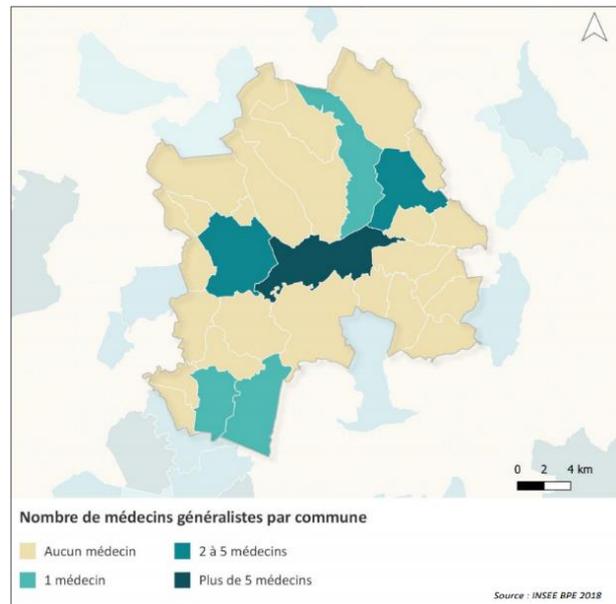
### C) Accès aux soins

Il convient également, dans l'accessibilité aux droits, de s'intéresser à l'accessibilité sanitaire. En effet, la couverture médicale est un enjeu important pour les territoires et à fortiori dans les territoires à dominance rurale comme la CCSA.

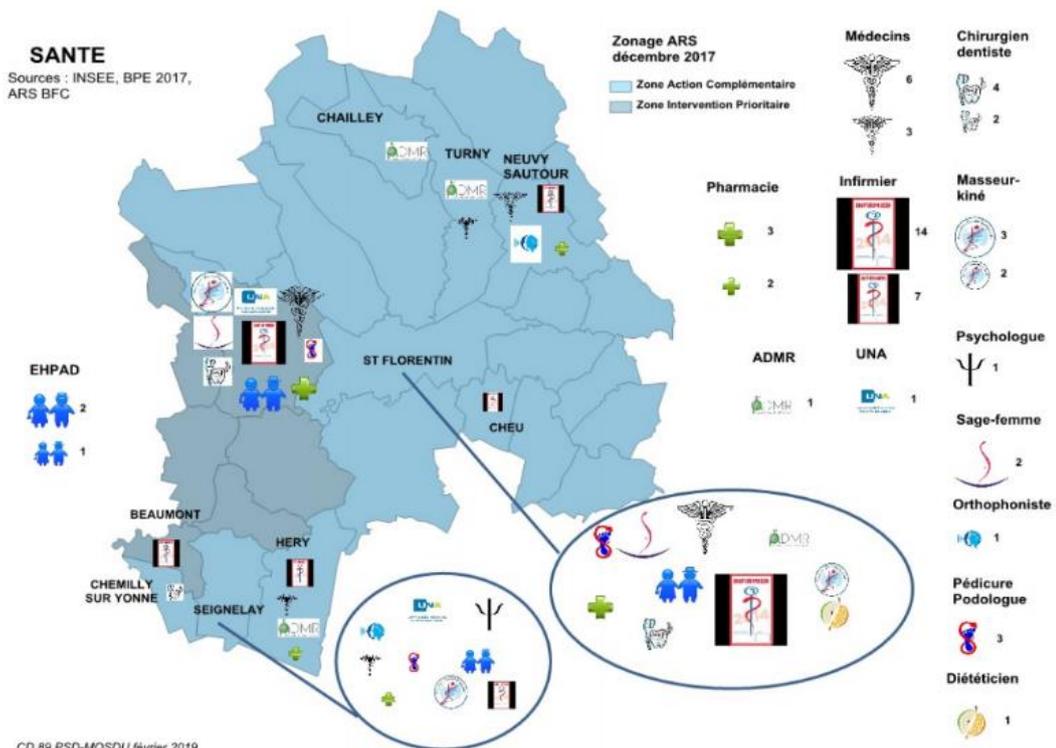
En matière de médecine générale, en 2020, on dénombrait 16 médecins généralistes présents sur la Communauté de communes.

Ceux-ci s'établissent sur les communes centrales ou proche-auxerroises, à savoir, Briennon-sur-Armançon, Héry, Neuvy-Sautour, Saint-Florentin, Seignelay et Turny.

À titre de comparaison, en Bourgogne en 2020, on dénombrait une densité de 80 médecins généralistes pour 100 000 habitants ; alors que cette densité n'est que de 65 en Serein Armançe. Le territoire n'est donc pas dans une situation de fragilité totale, mais fait partie de la fourchette basse en termes de densité médical pour la médecine générale.



Après ces éléments de contextes sanitaires, intéressons-nous aux autres professionnels de santé présents sur le territoire.



Les services de santé se positionnent dans les centres urbains : Briennon-sur-Armançon, Héry, Neuvy-Sautour, Saint-Florentin, Seignelay.

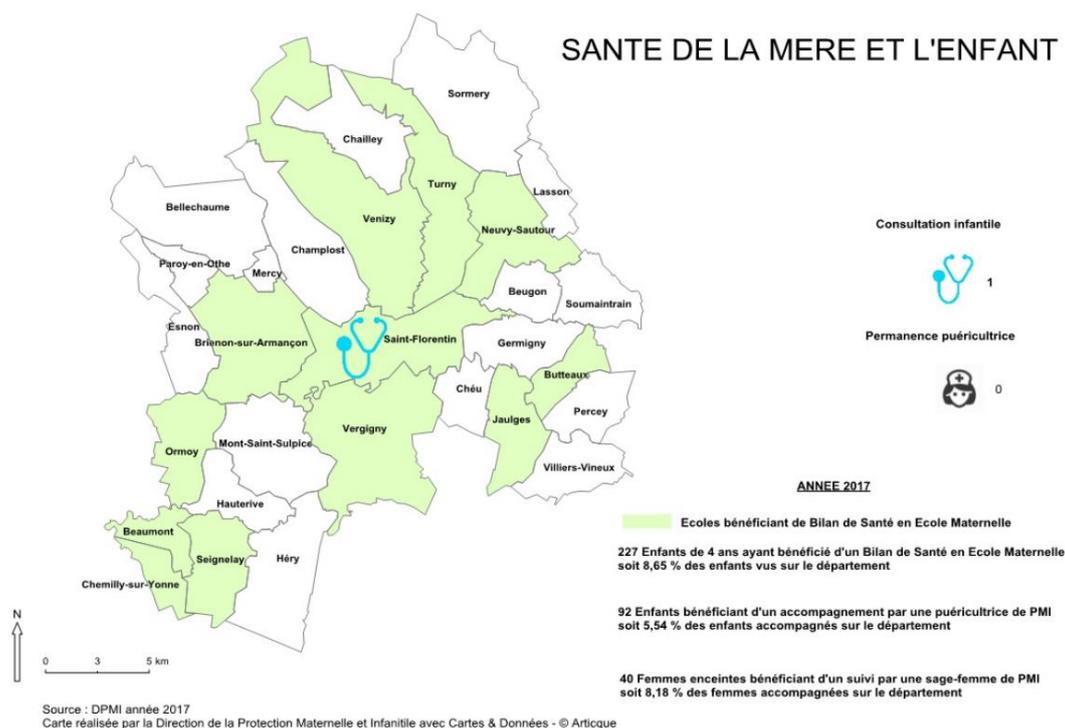
De même, on remarque que ce sont ces communes qui accueillent les services d'aides à la personne.

SERVICES D'AIDE A DOMICILE PRESTATAIRES AUTORISÉS ET HABILITÉS À L'AIDE SOCIALE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'YONNE	
<b>UNA SEIGNELAY - BRIENON – BONNARD - BASSOU</b>	BRIENON-SUR-ARMANCON
<b>ADMR DE CHAILLEY</b>	SAINT-FLORENTIN
<b>ADMR D'HERY</b>	HERY
<b>ADMR DE SAINTFLORENTIN</b>	SAINT-FLORENTIN
SERVICES D'AIDE A DOMICILE PRESTATAIRES AUTORISÉS ET NON HABILITÉS À L'AIDE SOCIALE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'YONNE	
<b>ADOMSERVICES ARSL</b>	BRIENON-SUR-ARMACON
ETABLISSEMENT ADULTES HANDICAPES	
<b>Foyer Adultes Handicapés Joséphine Normand</b>	BRIENON SUR ARMANCON
ACCUEIL FAMILIAL POUR ADULTE	
<b>2 Places</b>	BRIENON SUR ARMANCON
<b>3 Places</b>	SAINT FLORENTIN

### Focus Santé infantile :

Ayant un point d'attention particulier concernant la médecine infantile.

D'après l'INSEE, le taux de mortalité infantile en 2017 dans l'Yonne est de 4,3 pour 1 000 enfants. Pour comparaison, la moyenne Française est de 3,8 pour 1 000. Le département se classe donc 19<sup>ème</sup> (14<sup>ème</sup> en France Métropolitaine) en terme de dangerosité de mortalité infantile.

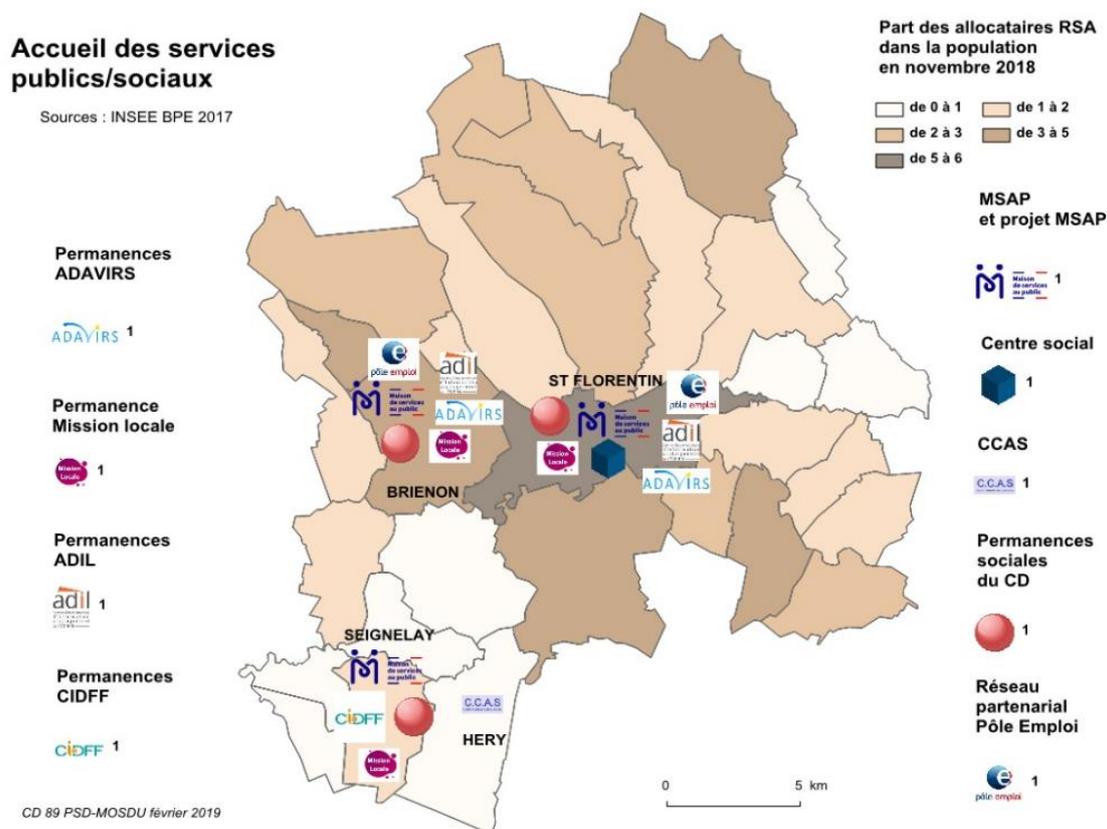


Concernant le suivi médical infantile, d'après les données départementales de 2017, ce sont 227 enfants de 4 ans qui ont bénéficié d'un bilan de santé en école maternelle. Cela représente 12 communes du territoire qui ont pu bénéficier de cet accompagnement.

#### D) Accès aux services publics de proximité

L'accès aux droits passe par l'accueil physique des personnes. Le territoire intercommunal de la CCSA étant relativement rural, un enjeu tout particulier se dessine quant à la présence des services publics.

Ceux-ci sont relativement présents sur Briennon-sur-Armançon, Saint-Florentin et Seignelay grâce au travail des centres sociaux et des Maison France Service. Ceux-ci s'appuient sur plusieurs structures comme Pôle Emploi, la mission locale, l'ADIL, etc. ... qui effectuent des permanences sur ces communes.



Pour permettre l'accessibilité à d'autres services publics sur le territoire, le Conseil Départemental de l'Yonne met en place un bus labellisé France Services. Celui-ci se déplace à Chailley et à Neuvy-Sautour une demi-journée par mois pour proposer un accès aux services publics.

Les référents du Bus ont un contact privilégié avec 10 partenaires associés : Assurance Maladie, Allocations Familiales, Caisse de Retraite, La Poste, Justice, Ministère de l'Intérieur, MDPH, MSA, Pôle Emploi, Finances Publiques.

Le Conseil Départemental va également mener d'autres politiques via sa nouvelle méthodologie d'intervention sociale.

Le service social sera accessible à tous les publics, sans exception. Les travailleurs sociaux seront à présent sectorisés. Sur le territoire de Communauté de communes, 5 travailleurs sociaux seront inscrits.

Ils proposeront au quotidien un accueil social de proximité, qui visera à offrir un premier niveau d'écoute et de réponse aux personnes concernées et aux partenaires relais.

Les travailleurs sociaux du département auront pour mission de recevoir les publics au plus près des lieux de permanences territorialisés. Ils pourront également, au besoin, réaliser des visites à domiciles.

Ces accompagnements sociaux individualisés sont dits « globaux ». Le travailleur social investit avec la personne concernée l'ensemble des difficultés ou des problématiques repérées (accès aux droits, emploi, logement, handicap, vieillissement, éducation, budget, santé, etc.), il est le référent de la personne durant toute la durée de l'accompagnement.

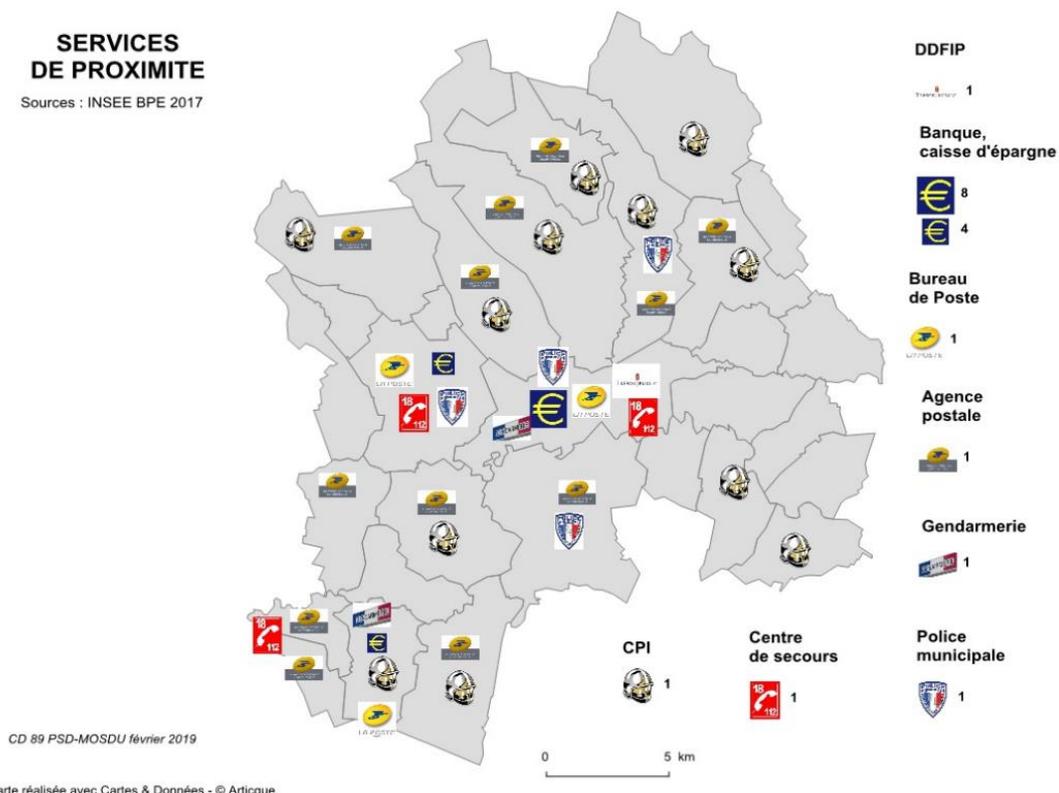
Ce travail mené par le département viendra en complément de l'action des 14 CCAS sur le territoire (dont 3 sur la commune de Vergigny). Ceux-ci permettent d'identifier les besoins des populations au plus près des habitants et de trouver des solutions concrètes, voire de les rediriger vers les services compétents, au besoin les travailleurs sociaux des services départementaux.

Sans disposer de CCAS, 4 communes du territoire s'organisent autour de commissions dédiées pour résoudre les problèmes des habitants.

La question de l'accessibilité des services de proximité est également un enjeu dans l'accès aux droits. On parle ici de services tertiaires comme les établissements de dépôts et de crédits, des services postaux, mais également des services d'urgence : gendarmerie et pompiers.

## SERVICES DE PROXIMITE

Sources : INSEE BPE 2017



Ainsi, on constate que si la plupart des services sont accessibles dans les centres les plus urbains, certaines communes n'accueillent plus aucun service de proximité.

## Synthèse des échanges

### Atelier Accès Aux Droits – jeudi 13 Janvier 2022

19 participants à l'atelier

2 groupes : l'un travaillant sur l'offre au sein du territoire et l'autre sur la demande

#### 5) L'Offre

##### Droits au logement :

Plusieurs bailleurs sociaux sont présents sur le territoire.

Cependant il existe des problèmes de logements indécents ou insalubres. Les locataires ne le signalent pas toujours car ils risquent ensuite de perdre les APL.

Pour les personnes âgées ou en situation de handicaps : Héry 4 logements pour personnes âgées dans une résidence au centre-ville / Saint-florentin 15 logements adaptés + résidence senior + 1 logement d'urgence pour femmes victime de violence / Brienon-sur-Armançon : résidence senior

Enfin il existe le foyer COALIA qui accueille les personnes en situation de pauvreté. Il y a des liens à poursuivre avec cette structure.

##### Problèmes liés à la mobilité :

Lancement d'un nouveau site internet Y-solidarités pour identifier rapidement toutes les actions du Conseil Départemental -> nécessité de faire remonter des informations pour alimenter le site

Il existe également l'association club-mob pour la mobilité des jeunes

On relève aussi la ligne de bus qui traverse le territoire pour rejoindre le marché de Auxerre

##### Accessibilité aux services publics :

Le département a mis en place un bus itinérant qui comporte l'accès à plusieurs services publics. Celui-ci s'arrête à Chailley et Neuvy-Sautour ½ journée par mois. Mais pas encore assez de communication sur ce service et les horaires qui peuvent empêcher les travailleurs d'accéder à ce service.

Des permanences sont effectuées sur Saint-Florentin par Pôle-Emploi et la Mission Locale

Le travail des secrétaires de mairie peut se révéler très chronophage pour accompagner les administrés. Cette tâche pèse sur le planning des employés communaux.

A Brienon-sur-Armançon les services d'accompagnement administratif se font via l'agence postale qui accueille plusieurs services publics.

Il y a donc une multiplicité de structures qui œuvrent sur le territoire : UDAF, Espace Famille Florentinois, Maison France Services à Seignelay et La Poste à Brienon (aide informatique), Mission Locale

→ Utilité de mieux se connaître et de travailler ensemble

Accès à la santé :

→ Problématique de la désertification médicale

La Mutualité Sociale Agricole accompagne des agriculteurs sur différents sujets sociaux -> Les informations sont disponibles sur le site internet pour la carte et les coordonnées

Nouvelle organisation des services départementaux :

Le Conseil Départemental 89 va revoir son organisation fonctionnelle et territoriale. Tout le territoire va dépendre de l'UTS de Migennes et 5 personnes seront dédiées au territoire. L'organisation en cours étant formalisé dans un projet social de territoire qui est en cours de rédaction

À priori il y aurait surement 3 territoires d'intervention : Brienon-sur-Armançon / Saint-florentin / Seignelay

L'idée est de procéder à un renouveau des services départementaux qui souhaitent aller à la rencontre des maires pour faire du hors les murs avec un local mis à disposition. Cela donnera la possibilité d'intervenir sur place.

## 6) Les besoins

Accès aux droits liés :

- À la Santé : problématique de la désertification médicale
- Au social : besoins de clarification sur le travail du Département
- Au milieu scolaire : petite enfance et enfance

Accompagnements administratifs :

Il y a nécessité d'accompagner les jeunes, il y a des manques d'informations sur certains éléments importants de la vie notamment des problèmes de précarité de l'emploi.

On assiste à une demande de plus en plus fréquente d'aides administratives et numériques. La fracture numérique se révèle être importante parfois ne serait-ce que par rapport au schéma de pensée sur les sites internet.

→ Importance du travail des secrétaires de Mairie

À Chailley, 44 personnes ont été accueillies par le bus du Département → Solution alternative à la mobilité même si les horaires excluent les actifs

Concernant les personnes âgées : des problèmes de mobilité identifiés, bon repérage par les communes, manque protection, prévention, équipement. Des démarches commencent à se mettre en place notamment pour éviter la prospection abusive et les arnaques.

### Accès au logement :

À Chailley il existe un parc Domanys et 4 logements (non urgence) à la commune

Il est noté une problématique particulière sur les logements d'urgence. Nécessité de recensement des logements d'urgence : Aides éventuelles pour l'aménagement de logement d'urgence ?

- De manière générale : identifier plus qui fait quoi sur le territoire concernant telle ou telle problématique
- Imaginer un partage des bonnes pratiques entre chaque mairie : méthodologie

Le Conseil Départemental peut aider financièrement de façon ponctuelle sur le logement

### Organisation de l'accès au droit sur le territoire :

Il existe une multiplicité d'acteurs sur le social et on ne sait pas forcément qui fait quoi -> problèmes de suivi des dossiers qui sont envoyés par les communes au département, pas forcément de retour sur la résolution ou non des problèmes.

Pour ce faire, les services du département souhaitent se rapprocher des territoires pour faciliter l'échange d'information.

- ➔ Nécessité de travailler en réseau et en partenariat.
- ➔ Faire un inventaire des services disponibles sur la CCSA

La Maison France Services à Seignelay fonctionne bien. Les habitants du Mont-Saint-Sulpice s'y rendent également

- ➔ Importance de mutualiser et de partager des services (petites entités) et que tout le monde contribue financièrement

## Synthèse de l'atelier sur l'accès aux droits :

### **1. Accès à la mobilité**

- ↳ Trouver des solutions pour palier à un manque de mobilité : bus itinérants, permanences de différentes structures
- ↳ Mutualiser et proposer des services de proximité autour des Maisons France Services existantes (fixes ou itinérantes)

### **2. Accès au logement**

- ↳ Importance de travailler sur les logements non-décents
- ↳ Nécessité de doter le territoire de logement d'urgence, en particulier accessible les femmes victimes de violence
- ↳ Acquérir une connaissance sur le logement adapté aux personnes âgées

### **3. Accès aux soins**

- ↳ Œuvrer contre la désertification médicale du territoire – Projet Territorial de Santé
- ↳ Développer une attention particulière sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap (ou personnes âgées dépendantes)

### **4. Accès à l'accompagnement social**

- ↳ Conforter le rôle des CCAS sur le territoire -> partage d'expérience entre communes
- ↳ Favoriser l'intervention d'associations dédiées à l'accompagnement (Croix Rouge, Resto du cœur, ...)
- ↳ Intégrer l'évolution de l'action du Département :
  - Intégrer l'offre de services du territoire dans les démarches sociales départementales (notamment identification des accompagnements et des services - d'information dans les deux sens
  - Intégrer la dynamique « hors les murs » des services départementaux dans l'offre de service territorial
  - S'appuyer sur l'outil Y-Solidarités pour accompagner les habitants et faire remonter les accompagnements possibles
- ↳ Formaliser une stratégie d'offre de services d'accompagnement selon 3 sous-bassins (St Florentin, Brienon, Héry-Seignelay) – mutualisation

### **5. Accès aux services publics**

- ↳ Mettre à disposition des secrétaires de mairie des moyens de répondre aux demandes des administrés
- ↳ Accompagner les jeunes vers certaines démarches administratives et les anciens vers l'autonomie et le numérique

### **6. Communication interne et externe**

- ↳ Travailler en réseau et en partenariat avec les services partenaires et entre communes
- ↳ Communication externe sur les actions déjà entreprises par nos structures partenaires pour l'accessibilité aux droits

## Annexe

### Données statistiques globales actualisées

Années	CCSA				YONNE	
	2017	2018	2019	Moyenne sur 3 ans	2019	Moyenne sur 3 ans
Enfants inscrits par place en EAJE (PSU)*	2,6	2,8	2,8	2,7	2,7	2,7
Assistants maternelles en activité pour 100 enfants Caf < 3 ans	19,4	18,3	16,9	18,2	16,0	17,0
Nb. moyen d'enfants < 6 ans gardés par une assistante maternelle	3,5	3,5	4,0	3,7	3,5	3,4
% des assistantes maternelles accueillant 5 enfants ou +	21,5%	20,0%	28,0%	23,2%	27,2%	26,2%
Montant du salaire mensuel moyen net des assistantes maternelles	920,2 €	932,9 €	1 053,7 €	969 €	1 088,2 €	1 030 €
Enfants gardés sur le territoire par une assistante maternelle	429	372	366	377	4 978	5 239
% des assistantes maternelles de 60 ans et plus	12,4%	13,9%	17,0%	14,4%	14,9%	13,9%
Enfants Caf < 3 ans	623	627	590	613	8 812	8 926
Familles Caf avec enfants < 3 ans	581	583	550	571	8 095	8 210
Dont % de monoparents	13,4%	13,4%	13,1%	13,3%	15,6%	15,2%
Dont % des parents Caf qui travaillent (couples les 2 salariés ou mono salarié)	49,9%	52,7%	51,5%	51,3%	47,7%	50,3%

Source CAF 2021